



# Bulletin Officiel

N° 5077 Mardi 05 Avril 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 3-4

### AVIS DE SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ALKIMIA 5

ASTREE 6

SICAV SECURITY 7

CAP OBLIG SICAV 7

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF - 8

#### PROJET DE RESOLUTIONS

ALKIMIA – AGO - 9

ASTREE - AGO - 10-11

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HANNIBAL LEASE 2016-1 » 12-16

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2016-1 » 17-23

#### COURBE DES TAUX

24

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

### ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE UNIMED

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- ALKIMIA
- ASTREE

### ANNEXE IV

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- ALKIMIA

### ANNEXE V

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SANADETT SICAV
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 Avril 2016.**

#### AVIS DES SOCIETES

##### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE... ..

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

##### Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

##### Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

**1- Déposer ou adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2015, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2016.**

**Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

- Suite -

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

---

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**  
**Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 21 Avril 2016 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 20 15
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2015
- 8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 28 Avril 2016 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- Renouvellement de mandat d'un administrateur
- Nomination d'un commissaire aux Comptes.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV SECURITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 25 ,rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène**

Le Conseil d'Administration de **SICAV SECURITY** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 21 avril 2016 à 9 heures** à son siège social sis au 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

---

2016 - AS - 3305

---

**AVIS DE SOCIETES**

**CAP OBLIG SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 25 ,rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène**

Le Conseil d'Administration de **CAP OBLIG SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 21 avril 2016 à 8 heures 30 minutes** à son siège social sis au 25, rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

---

2016 - AS - 3306

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 13 Avril 2016 à 9 heures à l'hôtel AFRICA sis 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2015 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2015 ;
- Ratification de la cooptation d'Administrateurs
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2016.

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

**DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2015.

**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2015.

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2015 à 132 000 DT et la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 60 000 DT.

**SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2015 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2015 déficitaire :.....	(6 500 208,237 DT)
* Report à nouveau 2014.....	3 483,302 DT
	-----
Soit	(6 496 724,935 DT)
* Amortissements différés .....	(2 864 194,082 DT)
* Report à nouveau.....	(3 632 530,853 DT)

**SEPTIEME RESOLUTION:**

Les actionnaires constatent que le mandat des Cabinets **AMC-ERNST & YOUNG e International Financial Consulting (I.F.C)**, co-commissaires aux comptes de la Société expire avec la tenue de la présente Assemblée, décident de proroger leurs mandats pour trois exercices commençant en 2016 et expirant avec la tenue de l'Assemblée Général Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2018.

**HUITIEME RESOLUTION:**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2016.

**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2015, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2015, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Deuxième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Troisième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2015 de **12.661.548,191D** ainsi que le report à nouveau de **6.903.372,226D**, comme suit:

Réserves pour réinvestissements exonérés	<b>5.527.500,000</b>
Report à nouveau	<b>14.037.420,417</b>
<b>Total</b>	<b>19.564.920,417</b>

**Quatrième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 8 000 000,000D de dividendes, soit 2 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013. Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ce dividende sera mis en paiement à partir du .....

**Cinquième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2015, à quatre-vingt mille dinars (**80 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.**

- Suite -

**Sixième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'administrateur M. Ahmed KAMMOUN.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Septième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes La Générale d'Audit & Conseil « GAC » représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Huitième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur, arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «HL 2016-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **27/05/2015** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **10/02/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt obligataire 2016 « HL 2016-1 » d'un montant de 20 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2016-1 » selon les conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les modalités et les conditions comme suit :

- a. Désignation de l'émission : HL 2016-1 ;
- b. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars) ;
- c. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- d. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- e. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- f. Durée : 5 ans ;
- g. Taux d'intérêt : Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,45%) au choix du souscripteur;

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2016-01 » est d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2016-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/04/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/06/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **05/07/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/04/2016** auprès de **MAC S.A. Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.**

**But de l'émission :**

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créances
- **Forme des obligations:** nominatives
- **Catégorie des titres :** Ordinaires
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2.45% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 245 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- *Taux fixe:*

Taux annuel brut de 7,65% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2021**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,6075%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,45% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations « HL 2016-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

• **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 Années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

En date du **30 Janvier 2015**, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de «Hannibal Lease» de BB- (tun) à BB (tun) à long terme avec perspective stable, et B (tun) à court terme.

En date du **26 janvier 2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

- Suite -

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease en date du **03 mars 2016**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

##### **Marché des titres :**

Il existe à fin février 2016, 6 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2016-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « HL 2016-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/03/2016 sous le numéro 16-0934, du document de référence « HL 2015 » enregistré par le CMF en date du 31/08/2015 sous le n°15-007 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 31/12/2015 sous le n°15-007/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 Avril 2016.**



## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BANQUE DE L'HABITAT réunie le **18/02/2015**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/01/2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » d'un montant de 60 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,9% brut l'an au minimum et TMM+2,2% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans.**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 » est d'un montant de 60 Millions de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06 avril 2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **06 mai 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **06 mai 2016**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **20 mai 2016**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 mai 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **06 avril 2016** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).  
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et BH INVEST.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 mai 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **06 mai 2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,40 %** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 mai 2021** pour la catégorie A et le **06 mai 2023** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 mai** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06 mai 2017**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06 mai 2017** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 mai 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,6075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,5575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,297** années pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 29/06/2015 sous le n° 15-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Notation de la banque :**

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Cette notation a été maintenue en date du 15 avril 2015 soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016 -1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

A fin février 2016, il existe trois emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2016-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **22/03/2016** sous le numéro **16-0933**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **15-004/A001** en date du **22/03/2016**.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La note d'opération, le document de référence « Banque de l'Habitat 2015-2 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2016 et les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

<b>A V I S</b>
----------------

### COURBE DES TAUX DU 05 AVRIL 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,271%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,404%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,463%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,581%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,640%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,655%	976,717
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,714%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,786%	1 002,803
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,832%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,906%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,231%	1 017,815
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,349
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,769%	993,472
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,800%	859,665
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,847%	990,786
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,025%	982,206
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,153%	974,432
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,201%	981,524
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,453%	1 021,757
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,502%	953,810
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,631%		965,452
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,684%		958,542
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,738%		967,176

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	159,851	159,868		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	107,907	107,920		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,651	92,662		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,216	14,218		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	103,977	103,988		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,458	1,459		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,613	102,691		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,106	39,110		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,059	53,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,440	134,528		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	493,452	493,697		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	121,264	121,081		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,089	125,984		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,340	137,060		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,356	120,198		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,814	96,217		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,669	141,803		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,278	91,176		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	92,104	92,260		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,131	138,819		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,000	127,221		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,159	81,425		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,697	107,732		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,886	95,992		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,329	98,427		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,391	101,232		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,035	19,063		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,612	1 514,555		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 224,593	2 210,080		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,505	119,231		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,225	107,724		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,776	139,729		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	144,968	143,695		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,404	15,458		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 052,616	5 070,360		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 918,904	4 932,106		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,369	2,356		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,098	2,091		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,094	1,093		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,058	1,062		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,060	1,062		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,064	1,064		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	101,523	101,941		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,421	9,451		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,276	110,979		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,592	118,607		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	109,818	109,831
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	104,887	104,897
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	106,897	106,909
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,603	103,638
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	105,391	100,867
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,494	108,506
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	105,790	105,803
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,590	103,600
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,153	106,164
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,150	103,162
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,297	105,444	105,457
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,678	104,691
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	107,873	107,884
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,490	106,501
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,383	104,392
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	99,843	99,854
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	105,786	105,798
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	103,968	103,980
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	104,899	104,910
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,332	106,344
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,040	104,052
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,524	104,612	104,624
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,004	106,013
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,549	103,563	103,574

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,683	10,683
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,366	104,377
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	104,994	105,007
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,437	104,454
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,223	10,225
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,356	58,294
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	136,225	136,307
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 400,274	1 406,322
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,280	114,307
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,712	109,912
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,815	96,577
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,014	17,457	17,457
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,324	268,934
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,807	28,807
85	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 244,382	2 238,195
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,073	72,008
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,198	55,202
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	97,672	99,722	99,937
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	80,942	83,539	83,851
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,018	11,019
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,885	11,887
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,581	14,599
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,490	13,511
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,750	12,759
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,093	11,091
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,705	141,422
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,512	136,275
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,494	9,491
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,870	101,597
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,336	79,366
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,533	80,561
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	98,514	98,490
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,000	91,329
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	100,822	100,854
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,349	114,609
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	103,217	102,737
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	138,508	138,400
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	100,752	100,438
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,922	98,783
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,916	197,587
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,126	181,221
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,283	156,371
115	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 423,417	13 494,254
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,868	18,696
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	139,685	139,601
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	115,337	114,422
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 750,530	8 703,542
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,539	8,502
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	86,597	85,686
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	954,667	952,949
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5075,587	5085,438
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,696	111,796
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,082	9,066
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	82,051	81,430

\* Initialement dénommé FCP SAFA

\*\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn  
  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ UNIMED

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **UNIMED**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **UNIMED** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **UNIMED** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation de Tunisie Clearing ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence de la société UNIMED, M. Ridha Charfeddine, qui détiendrait après l'introduction en bourse, **54,43%** du capital de la société UNIMED s'est engagé à :

- ✓ mener l'offre à terme ;
- ✓ ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen de la société UNIMED.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du **31/03/2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **25 450 000 actions** de nominal 1 dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
2. La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société UNIMED se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération**

Sur proposition du Conseil d'Administration du **15/12/2015**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société UNIMED, réunie le **06/01/2016**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital par la cession d'un minimum de 10% du capital.

### **Actions offertes au public**

L'introduction de la société UNIMED au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché :

- de **848 450 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **33,3%** de l'offre au public et **3,3%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

- de **1 700 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels\* représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,7%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse, Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.**

- de **1 114 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,4%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse Tunisie Valeurs, Mac SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Mac SA et BH Invest, en leur qualité de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

## **Présentation de la société**

**Dénomination sociale** : Unité de Fabrication de Médicaments « UNIMED »

**Siège social** : Zone Industrielle de Kalaa Kébira -Sousse

**Forme juridique** : Société anonyme

**Date de constitution** : 24 octobre 1989

**Durée** : 99 ans

**Objet social** : La société a pour objet la recherche, la mise au point, la fabrication, l'assistance technique, le contrôle et la commercialisation des médicaments à usage humain, et généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexes ou qui sera jugé utile à leur développement.

## **Capital social**

Le capital social de la société UNIMED s'élève à 25 450 000 de dinars divisé en 25 450 000 actions de nominal **1** dinar chacune entièrement libérées.

(\*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

**Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/04/2016** au **20/04/2016** inclus.

**Modalités d'achat :**

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat indiquant le nombre de titres à acquérir auprès d'un intermédiaire en bourse agréé en Tunisie, au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé devront être reçus par le chef de file au plus tard le **20/04/2016 à 17 heures (heure Tunis)**.

**Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2015**.

**Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative du prix par action UNIMED a été fixée entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars**, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égal au prix plafond de la fourchette indicative (soit 11,900 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué sera le prix de l'Offre.

**Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société UNIMED exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert, relatifs à la catégorie A (Cf page 5 du présent avis).

Concernant la catégorie B (Cf page 5 du présent avis), seul l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs est habilité à recueillir les ordres d'achat exprimés dans cette catégorie.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions UNIMED exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

## **Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

### **▪ Offre à Prix Ouvert :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 848 450 actions UNIMED (soit 33,3% de l'offre au public et 3,3% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A : 841 450 des actions offertes**, représentant 33% de l'offre au public et 99,2% de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 338 500 actions pour les institutionnels et 127 250 actions pour les non institutionnels.

**Catégorie B : 7 000 des actions offertes** sont réservées pour le personnel d'UNIMED.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

#### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres d'achat :**

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A :** les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels et 338 500 actions pour les institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie B, le reliquat sera affecté à la catégorie A.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

#### ▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **1 700 000 actions** représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,68%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels\*.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **1 272 500 actions** (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.**

(\*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.



Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **22/04/2016**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building\* » telle qu'utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera dans une fourchette comprise entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 1 114 000 actions représentant 4,4% du capital actuel de la société seront offerts des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 127 250 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 1 114 000 actions pour les institutionnels.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.**

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

\*Construction du livre d'ordres

**Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 22/04/2016, étant précisé que cette date pourrait être reportée.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

**Transmission des ordres et centralisation :**

- **Offre à Prix Ouvert**

**Catégorie A :** Les intermédiaires en bourse dressent un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Catégorie B :** L'état des ordres d'achat sera transmis par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse, à la BVMT, dans les mêmes conditions précitées.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

- **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux ordres d'achat reçus dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants

du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à l'Offre à Prix Ouvert.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat reçus dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement Privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

#### **Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

#### **Règlement des espèces et livraison des titres :**

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **28/03/2016** aux actions de la société UNIMED le code ISIN TN0007720014.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

#### **Cotation Des Titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **05 mai 2016** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

**22 mars 2016** Enregistrement auprès du CMF du document de référence « UNIMED 2016 »

---

**31 mars 2016** Accord de principe de la BVMT sur l'opération d'introduction en Bourse de la Valeur UNIMED

---

**1er avril 2016** Visa du CMF sur la note de l'opération

---

**15 avril 2016** Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé

---

<b>20 avril 2016</b>	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis)
	Ouverture des plis
<b>22 avril 2016</b>	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
<b>28 avril 2016</b>	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
<b>2 mai 2016</b>	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
<b>5 mai 2016</b>	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

### **Tribunal compétent en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir M. Ridha Charfeddine, pour un montant de **8 000 000 dinars** et **254 500 actions**.

### **Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société UNIMED se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 sous le n°16-935, du document de référence « UNIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 22/03/2016 sous le n° 01/2016, des indicateurs d'activité de la société relatifs au premier trimestre de l'exercice 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais au siège de la société UNIMED (Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse), de Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse (Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène), MAC SA (Green Center Bloc, Rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac), BH Invest (Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH- BC5, Bloc A 3<sup>ème</sup> étage, Centre Urbain Nord -1003- Tunis) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn))

Les indicateurs d'activité de la société UNIMED relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Promotion Economique -PROMECO- » et l'ouverture au public de « FCP AL HIKMA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
57. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998



59. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
60. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
61. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

## Société Chimique ALKIMIA S.A

BILAN  
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2015	2014
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 665 871	1 605 959
MOINS : AMORTISSEMENT	A2	(1 030 095)	(564 454)
		<b>635 776</b>	<b>1 041 506</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A3	77 943 973	74 719 535
MOINS : AMORTISSEMENT	A4	(61 443 124)	(59 238 928)
		<b>16 500 850</b>	<b>15 480 607</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A5	30 480 207	30 477 845
MOINS : PROVISION	A5'	(9 655 868)	(9 605 868)
		<b>20 824 338</b>	<b>20 871 977</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>37 960 964</b>	<b>37 394 090</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>37 960 964</b>	<b>37 394 090</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
STOCKS	A6	22 997 309	14 852 981
MOINS : PROVISION	A7	(1 601 405)	(1 455 635)
		<b>21 395 904</b>	<b>13 397 346</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A8	60 115 401	58 297 675
MOINS : PROVISION	A9	(650 751)	(609 723)
		<b>59 464 650</b>	<b>57 687 952</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	A10	2 144 538	2 094 020
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A11	277 139	238 715
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A12	5 742 911	17 436 458
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>89 025 142</b>	<b>90 854 491</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>126 986 106</b>	<b>128 248 581</b>

## Société Chimique ALKIMIA S.A

BILAN  
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2015	2014
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CAPITAL SOCIAL	C1	19 472 530	19 472 530
RESERVES	C1	39 727 253	34 917 253
RESULTATS REPORTEES	C1	3 483	3 102
AUTRES CAPITAUX PROPRES		215 658	242 960
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>59 418 924</b>	<b>54 635 845</b>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2015		<b>(6 500 208)</b>	<b>14 546 646</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>52 918 716</b>	<b>69 182 491</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
EMPRUNT	P1	2 500 000	3 214 286
PROVISIONS	P2	2 413 014	2 406 991
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>4 913 014</b>	<b>5 621 276</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	44 176 248	34 870 127
AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	14 335 551	15 030 546
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	10 642 577	3 544 141
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>69 154 376</b>	<b>53 444 813</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>74 067 390</b>	<b>59 066 090</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>126 986 106</b>	<b>128 248 581</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	EXERCICE DE 12 MOIS CLOS AU 31 DECEMBRE	
		2015	2014
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
REVENUS	R1	154 188 974	201 879 198
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>154 188 974</b>	<b>201 879 198</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS	R2	(4 940 374)	1 154 038
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	R3	135 840 809	152 173 781
CHARGES DE PERSONNEL	R4	18 049 024	19 824 545
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	3 965 388	4 004 793
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R6	15 909 300	19 119 887
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(168 824 146)</b>	<b>(196 277 044)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(14 635 172)</b>	<b>5 602 154</b>
CHARGES FINANCIERES NETTES	R7	3 208 695	5 660 264
PRODUITS FINANCIERS ET PROD.DES PLACEMENTS	R8	3 783 102	4 150 759
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R9	1 343 877	730 205
AUTRES PERTES ORDINAIRES	R10	(37 787)	(245 570)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(6 337 286)</b>	<b>15 897 812</b>
IMPOT SUR LES BENEFICES	R11	(162 922)	(1 351 166)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>(6 500 208)</b>	<b>14 546 646</b>
<b>MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		-	-
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>(6 500 208)</b>	<b>14 546 646</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinars)

	<b>EXERCICE DE 12 MOIS CLOS AU 31 DECEMBRE</b>	
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>		
ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	157 356 629	208 121 281
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	(156 462 002)	(185 461 812)
INTERETS PAYES	(264 355)	(475 724)
IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT	(5 636 913)	(4 571 008)
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION	(3 680 914)	(4 014 280)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>(8 687 555)</b>	<b>13 598 458</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	(2 537 166)	(2 898 347)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	22 319	-
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(147 488)	(493 094)
ENCAISSEMENT DE SUBVENTIONS	28 771	102 215
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 633 564)</b>	<b>(3 289 226)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	(6 736 293)	(9 498 828)
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	(714 286)	(714 286)
VARIATION DES MOBILISATIONS DE CREANCES	7 098 437	(13 788)
<b>FLUX DE TRESOR. PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>(352 142)</b>	<b>(10 226 903)</b>
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	(20 287)	148 605
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(11 693 548)</b>	<b>230 934</b>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	<b>17 436 458</b>	<b>17 205 525</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>5 742 911</b>	<b>17 436 458</b>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31/12/2015

I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP;  $\text{Na}_5 \text{P}_3 \text{O}_{10}$ ) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique ( $\text{H}_3 \text{PO}_4$ ) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium ( $\text{Na}_2\text{CO}_3$ ).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations, la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions:	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Registre de commerce :	Tunis – B – 125941996
Matricule fiscal :	001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général:	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

## II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015 :

- La production de l'année 2015 a enregistré une baisse importante de 29,67% par rapport à celle de l'année 2014 et ce en raison du manque d'acide phosphorique, occasionné par les sit-in observés dans le bassin minier de Gafsa et à Gabès qui ont empêché la livraison du phosphate brut à Gabès. Le manque d'acide phosphorique a, en effet, entraîné une marche réduite et l'arrêt total de l'Usine durant les mois de Juin et Juillet 2015. La production cumulée au 31 Décembre 2015 ne représente de ce fait que 224 jours d'activité sur 360 jours, soit un déficit de production de 52 800 tonnes, pour une production nominale de 140 000 tonnes par an.
- L'arrêt de la production a amené la Société à déclarer le 21 Mai 2015 la Force Majeure et à arrêter toute livraison de STPP à ses clients durant les mois de Juin et Juillet 2015.
- Les ventes de STPP ont enregistré ainsi une baisse conséquente, passant de 124 492 tonnes en 2014 à 84 295 tonnes en 2015.
- La sortie totale de la Société du Marché du STPP pendant deux mois a été fatale. En effet, à la reprise de la production au mois d'Août 2015, le marché du STPP a connu des changements importants, structurels et conjoncturels :
  - sur le plan structurel, l'absence de notre STPP du Marché a encouragé certains clients à substituer le STPP par d'autres produits moins chers, même de moindre efficacité, et il sera très difficile de les récupérer.
  - Sur le plan conjoncturel, l'influence de l'économie chinoise étant prépondérante, les producteurs chinois ont profité de la dévaluation du Yuan Chinois, de la suppression des taxes export et des subventions accordées pour le transport maritime, pour offrir des prix de STPP qui défient toute concurrence. Cette situation a obligé la Société Chimique ALKIMIA, pour ne pas perdre ses positions sur le Marché, à s'aligner sur les prix offerts par les concurrents chinois à un niveau en deçà des coûts de production.
- Le chiffre d'affaires total a chuté d'environ 23% passant de de 201 879 198 DT en 2014 à 155 174 107 DT en 2015.
- Les prix des matières premières ont enregistré une importante augmentation par rapport à 2014, alors que les prix de vente du STPP sur le marché mondial continuent leur baisse, ce qui a impacté négativement les résultats de la Société.
- Le montage de l'usine de sulfate de sodium à Ksar Aoun par la filiale « Les Salines de Tataouine » a été achevé au mois de décembre 2015 et les essais de démarrage sont en cours.
- La Société Chimique ALKIMIA a passé avec succès au mois de Novembre 2015 l'audit de suivi de son Système de Management QSE certifié selon les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHS 18001.

## III – REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

## IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

### 1 – Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "logiciels" qui sont amortis sur trois ans.

### 2 – Immobilisations corporelles :

a – Méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le fret, l'assurance...

b – Méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions .....	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage .....	:	10% l'an
• Matériel de transport .....	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers .....	:	10% l'an
• Equipements de bureaux .....	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,33% l'an

### 3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

### 4 – Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2015.

### 5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2015.

### 6- Les stocks :

#### ▪ Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

#### ▪ Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

### 7 – Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.



V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

A - Les actifs :

A<sub>1</sub> - A<sub>2</sub> - Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Logiciels au 31.12.n-1	1 605 959	363 237
Acquisitions logiciels	59 912	1 242 722
Amortissements	(1 030 095)	(564 454)
Immobilisations incorporelles nettes	635 776	1 041 506

A<sub>3</sub> - A<sub>4</sub> - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations brutes année précédente	74 719 535	71 956 771
Mise en rebut	(118 507)	(11 840)
Cession	(99 871)	-
Acquisitions	3 442 816	2 774 604
Reclassements	-	-
Amortissements	(61 443 124)	(59 238 928)
Immobilisations corporelles nettes	16 500 850	15 480 607

L'évolution des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Terrain	2 318 914	1 605 774
Constructions	13 674 446	13 027 947
Matériels de Transport	1 605 309	1 629 564
Equipements, matériels et outillages	59 112 844	57 819 242
Immobilisations en cours	1 232 461	637 009
Amortissements	(61 443 124)	(59 238 928)
Immobilisations corporelles nettes	16 500 850	15 480 607

A<sub>5</sub> – Immobilisations financières :

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Participations à la F.I.G	20 000	20 000
Participation à la B.T.S	50 000	50 000
Participation KIMIAL spa	9 535 868	9 535 868
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 948	1 999 948
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940	16 999 940
Participation S.E.P.J.	20 000	20 000
Participation S.T.M.C.I	100 000	100 000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	(50 000)	(50 000)
Action Ste Amarrage Désamarrage	75 000	-
Prêts au personnel à plus d'un an	305 487	378 126
Cautionnements versés	1 023 964	1 023 964
Emprunt National	400 000	400 000
Provisions	(9 655 868)	(9 605 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>20 824 338</b>	<b>20 871 977</b>

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quart du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation algérienne.

Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première tranche portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhate Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en décembre 2015. Les premiers démarrages et les tests de performance de l'usine seront conduits au début de l'année 2016.

A<sub>6</sub> – A<sub>7</sub> – Stocks :

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
acide phosphorique	4 690 990	1 658 624
lessive de soude (NaOH)	1 016 953	831 875
carbonate de sodium (Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub> )	90 653	-
STPP	7 557 436	1 833 772
Produits semi finis	657 117	1 280 483
matières consommables	2 187 397	2 328 558
fournitures consommables	4 844 873	4 703 182
Emballages	1 693 719	1 799 567
Produits résiduels (Boues)	246 880	416 920
Provisions	(1 601 405)	(1 455 635)
Total net	21 395 904	13 397 346

A<sub>8</sub> – A<sub>9</sub> – Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Clients locaux	593 593	406 624
Clients étrangers	58 195 374	56 208 985
Clients douteux	650 751	609 723
Effets à recevoir	675 682	1 072 343
Provision	(650 751)	(609 723)
Solde	59 464 650	57 687 952

Les provisions pour clients douteux s'élevant à 650 751 DT concernent :

- Des ventes anciennes effectuées sur le marché local pour 98 442 DT et non payées à ce jour ;
- Deux factures impayées sur KIMIAL SpA relatives au transfert du Savoir-faire pour 474 228 DT ;
- Reliquat impayé sur facture export suite avarie commune déclarée par le bateau transportant la marchandise pour 78 081 DT.

A<sub>10</sub> – Autres actifs courants :

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Diverses avances fournisseurs	267 877	1 077 767
Avances au personnel	126 221	150 066
Etat impôt et taxes à reporter	1 075 638	314 200
Produits à recevoir	501 061	488 215
Compte courant ALKIMIA-Packaging	-	4 300
Compte courant Les Salines de Tataouine	-	38 376
Divers	173 741	21 095
Solde	2 144 538	2 094 020

A<sub>11</sub> – Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Echéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	239 464	238 715
Intérêts courus sur Emprunt National	37 675	-
Solde	277 139	238 715

A<sub>12</sub> – Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Placement (certificats de dépôt)	4 500 000	15 000 000
Dépôts en banque	1 238 911	2 431 163
Caisse	4 000	5 296
Solde	5 742 911	17 436 458

B – Capitaux propres et passifs :

C<sub>1</sub> – Capitaux Propres :

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2015 se présente comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat	Total
							de l'exercice	
Solde au 31.12.2013	19 472 530	1 947 253	25 960 000	1 150 000	175 931	11 636	18 352 830	67 070 180
<u>Affectation résultat 2013</u>								
réserves			5 860 000				-5 860 000	
Dividendes distribués						-8 534	-12 492 830	-12 501 364
Subvention de mise à niveau					102 215			102 215
Amortissement subvention					-35 186			-35 186
Résultat au 31.12.2014							14 546 646	14 546 646
Solde au 31.12.2014	19 472 530	1 947 253	31 820 000	1 150 000	242 960	3 102	14 546 646	69 182 491
<u>Affectation résultat 2014</u>								
Réserves			4 810 000				-4 810 000	
Dividendes distribués							-9 736 265	-9 736 265
Report à nouveau						381	-381	
Subvention de mise à niveau					28 771			28 771
Amortissement subvention					-56 073			-56 073
Résultat au 31.12.2015							-6 500 208	-6 500 208
Solde au 31.12.2015	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	215 658	3 483	-6 500 208	52 918 716

P<sub>1</sub> – Les emprunts :

Pour les besoins de financement de ses investissements et en consolidation de ses capitaux permanents la société Chimique ALKIMIA a contracté un emprunt bancaire à moyen terme auprès de l'UBCI d'un montant de 5 000 000 dinars remboursable en 5 ans à partir de 2013.

Désignation	remboursements	Echéances 2016	Solde + 1an	
			31.12.2015	31.12.2014
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	1 785 714	714 286	2 500 000	3 214 286

P<sub>2</sub> – Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 2 413 014 DT.

P<sub>3</sub> – Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Fournisseurs	31.12.2015	31.12.2014
Groupe Chimique Tunisien	5 821 749	8 812 171
ALKIMIA Packaging	6 828 524	5 178 260
Plastic Indust. Lasheen	-	135 256
STEG	-	1 034 278
Effets à payer (GCT)	25 509 510	13 904 470
Four. Fact. non Parvenues	4 592 180	3 238 066
Autres fournisseurs	1 424 283	1 489 858
Solde	44 176 248	34 870 127

P<sub>4</sub> – Autres passifs courants :

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer	7 611 251	7 499 752
Etat impôts et taxes	871 803	2 254 962
CNSS	1 590 295	1 830 650
Charges sociales provisionnées	1 971 028	2 336 888
Rémunérations dues au personnel	22 496	198 424
Autres	261 858	196 206
Avance/Clients étrangers	34 261	81 301
R.R.R à accorder	1 972 559	632 361
Solde	14 335 551	15 030 546

P<sub>5</sub> – Autres passifs financiers :

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Echéance à moins d'un an emprunt UBCI	714 286	714 286
Créances mobilisées	9 928 292	2 829 855
Solde	10 642 577	3 544 141

C – L'état de résultat :

R<sub>1</sub> – Revenus :

Les revenus totalisent 154 188 974 DT au 31 décembre 2015 contre 201 879 198 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Vente de STPP sur le marché local	5 478 497	5 938 407
Vente de STPP à l'export	145 712 460	193 905 577
Vente de produits résiduels (boues)	4 280 150	2 035 214
R.R.R Accordés/Ventes STPP	(1 282 133)	-
Solde	154 188 974	201 879 198

R<sub>2</sub> – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Stock au 31/12/n-1	3 531 175	4 685 212
Stock au 31/12/n	(8 471 549)	(3 531 175)
Variation	(4 940 374)	1 154 038

R<sub>3</sub> – Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Achats de matières premières	120 853 459	130 147 756
Achats de consommables et emballages	5 830 405	8 444 749
Achats non stockés d'énergie, eau et autres	12 134 490	15 270 821
Frais sur achats	226 409	261 882
Variation de stocks	(3 203 954)	(1 951 428)
Solde	135 840 809	152 173 781

R<sub>4</sub> – Charges de personnel :

Les charges du personnel se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Salaires et primes	13 362 610	15 417 591
Charges sociales	2 962 000	3 675 521
Indemnité de départ en retraite	1 710 981	501 373
Congés payés	13 433	230 060
Solde	18 049 024	19 824 545

R<sub>5</sub> – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	2015	2014
Amort. Immobilisations Incorporelles	465 641	465 641
Amort. Immobilisations Corporelles	2 398 553	2 756 568
Provisions pour risques et charges	-	513 371
provisions pour dépréciation stocks	420 655	269 212
provisions pour Contrat déficitaire	552 457	-
Provisions pour dépréciation Immo. Corp.	-	-
Provisions pour dépréciation créance	78 081	-
Provision pour dépréciation Participation	50 000	-
Solde	3 965 388	4 004 793

R<sub>6</sub> – Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Frais de transport	5 879 242	9 279 572
Frais sur ventes	2 556 759	2 989 989
Assurances	2 220 553	2 049 536
Divers Services Extérieurs	1 478 645	1 128 466
Entretien et réparations	1 059 816	953 375
Publicité et publications	818 269	489 758
Frais de réceptions, voyages, missions	415 459	378 085
Droits et taxes	334 443	409 752
Honoraires et commissions	290 189	491 257
Locations	264 353	295 498
Frais postaux et de télécommunications	172 421	180 064
Jetons de présence	168 000	168 000
Autres	132 275	112 268
Frais bancaires	118 874	194 265
Solde	15 909 300	19 119 887

R<sub>7</sub> – Charges financières nettes :

Les autres charges financières se présentent ainsi :

Désignation	2015	2014
Intérêts sur financement	(264 355)	(475 724)
Pertes de change	(2 499 825)	(3 661 650)
Gains de change	5 972 875	9 797 638
Solde	3 208 695	5 660 264



R<sub>8</sub> – Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	2015	2014
Intérêts des placements et comptes	783 192	1 150 849
Produits des participations	2 999 910	2 999 910
Solde	3 783 102	4 150 759

R<sub>9</sub> – Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se présentent ainsi :

Désignation	2015	2014
Produits sur éléments non récurrents	15 500	110 947
Produits sur exercices antérieurs	305 396	25 836
Reprise de provisions/stocks	274 886	541 346
Reprise de provisions sur risque	546 433	-
Plus-Values sur cession Immob.	31 061	-
Autres produits	170 601	52 076
Solde	1 343 877	730 205

R<sub>10</sub> – Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Mise en rebus d'immobilisations	110	36
Charges sur exercices antérieurs	37 677	245 534
Solde	37 787	245 570

R<sub>11</sub> – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2015 à 162 922 DT.

D – Etat des flux de trésorerie :

Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2015 à (8 687 555) DT, contre 13 598 458 DT au 31 Décembre 2014, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 157 356 629 DT et des décaissements d'exploitation de 166 044 184 DT.

Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	2015	2014
- Investissements de renouvellement	(2 537 166)	(2 898 347)
- Emprunt National et autres décaissements	(147 488)	(493 094)
- Cession d'immobilisation	22 319	-
- Encaissement subventions	28 771	102 215
Flux provenant des activités d'investissements	(2 633 564)	(3 289 226)

Flux provenant des activités de financement :

Désignation	2015	2014
- décaissement dividendes et jetons de présence	(9 736 203)	(12 498 738)
-Encaissement dividendes filiales	2 999 910	2 999 910
- Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export	7 098 437	(13 788)
- remboursement emprunt bancaire	(714 286)	(714 286)
Les flux provenant des activités de financement	(352 142)	(10 226 903)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	2015	2014
Gains de change	-	148 605
Pertes de change	20 287	-
Les flux provenant des activités de financement	(20 2867)	148 605

Trésorerie au 31 Décembre 2015 :

Au 31 Décembre 2015, la trésorerie s'élève à 5 742 911 DT contre 17 436 458 dinars au 31 Décembre 2014.

E – Les engagements hors bilan :

Engagements recus

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

Donneur d'ordre	2015	2014
Cautions reçues de nos fournisseurs	220 236	53 260
Total	220 236	53 260

Engagements émis

Les engagements émis se détaillent comme suit :

Bénéficiaire	2015	2014
- Caution en faveur de l'OMMP	179	179
- Caution en faveur de la douane	100 000	100 000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000	10 000
- Caution en faveur du ANGED	1 000	1 000
- Caution en faveur Egyptian salt&soda co	-	-
Total	111 179	111 179

F - Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique :	87 865 816 DT
- Charges locatives d'une villa :	1 594 DT
- Solde du compte fournisseur :	5 821 749 DT

2- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac :	31 921 118 DT
- fournitures et Prestations diverses :	89 624 DT
- Charges communes :	229 561 DT
- Solde du compte fournisseur :	6 828 524 DT
- Solde du compte courant:	89 442 DT

3- Les Salines de Tataouine :

- Charges communes :	271 500 DT
- Solde du compte courant :	14 026 DT

4- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance :	1 936 039 DT
------------------------	--------------

G – Evènements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 Mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.  
Rapport Général des Commissaires aux Comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 52 918 716 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice de 6 500 208 DT.

##### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Chimique ALKIMIA S.A, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Mars 2016

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A  
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions nouvellement conclues en 2015 et rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

- 1- La Société Chimique ALKIMIA S.A a réalisé avec ses filiales ALKIMIA Packaging S.A et les Salines de Tataouine les opérations suivantes entrant dans le cadre des conventions de charges communes :
  - La société ALKIMIA S.A facturé à sa filiale ALKIMIA Packaging S.A un montant de 229 561 DT correspondant à des charges communes au titre de l'exercice 2015.
  - La Société Chimique ALKIMIA S.A a facturé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A un montant de 271 500 DT qui correspond à des charges communes au titre de l'exercice 2015.
- 2- La Société Chimique ALKIMIA S.A a conclu avec le Groupe Chimique Tunisien les conventions suivantes :
  - La convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 octobre 1998 et 27 septembre 2009, selon laquelle ce dernier s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la Société Chimique ALKIMIA S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

Au titre de l'année 2015, les achats d'acide phosphorique par la Société Chimique ALKIMIA S.A, rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés à un montant net de 87 865 816 DT. Le solde de la dette de la société envers le Groupe Chimique Tunisien s'élève au 31 Décembre 2015 à 5 821 749 DT.
  - Le Groupe Chimique Tunisien continue à mettre à la disposition de la société chimique ALKIMIA S.A une villa située à la cité des cadres à Gabès. Au titre de l'exercice 2015, les charges facturées par le Groupe Chimique Tunisien au titre de cette résidence se sont élevées à 1 594 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société Chimique ALKIMIA S.A en date du 2 avril 2013.

- 3- La Société Chimique ALKIMIA S.A a conclu avec sa filiale ALKIMIA Packaging S.A une convention en date du 03 janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société chimique ALKIMIA S.A tenu en date du 10 mai 2011.  
Les achats de carbonate de sodium réalisés par la Société ALKIMIA S.A dans le cadre de cette convention, s'élèvent au titre de l'exercice 2015 à 31 921 118 DT. Le solde de la dette de la Société Chimique ALKIMIA S.A envers la société ALKIMIA Packaging S.A s'élève au 31 Décembre 2015 à 6 828 524 DT.
- 4- La Société Chimique ALKIMIA S.A a facturé à sa filiale ALKIMIA Packaging S.A un montant de 89 624 DT correspondant à des diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2015.
- 5- La Société Chimique ALKIMIA S.A a accordé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A une avance dont le solde au 31 décembre 2015 est de 14 026 DT ainsi qu'une avance à sa filiale Alkimia Packaging dont le solde au 31 décembre 2015 est de 89 442 DT.
- 6- La société Chimique ALKIMIA S.A continue à assurer tous ses risques auprès de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne. La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2015 s'élève à 1 936 039 DT.

### III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération tenu le 18 Octobre 2015.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brute (y compris avantages en nature)	192 223	-	-	-
Jetons de présence pour les administrateurs	-	-	132 000	132 000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	-	-	36 000	36 000
Total	192 223	-	168 000	168 000

Tunis, le 29 Mars 2016

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Adel Mohsen CHAABANE (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

<b>Annexe n°1 Actif du bilan</b>		(Chiffres en dinars tunisien)			Au 31/12/2014
		Au 31 décembre 2015			
Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net		
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b>722 348</b>	<b>678 014</b>	<b>44 334</b>	<b>21 681</b>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		722 348	678 014	44 334	21 681
AC14 Acomptes versés					
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 2</b>	<b>6 048 723</b>	<b>4 572 964</b>	<b>1 475 759</b>	<b>1 585 389</b>
AC21 Installations techniques et machines		4 958 753	3 700 838	1 257 915	1 379 775
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		969 637	872 126	97 511	85 281
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		120 333		120 333	120 333
<b>AC3 Placements</b>	<b>A 3</b>	<b>299 982 375</b>	<b>17 525 114</b>	<b>282 457 261</b>	<b>313 187 644</b>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	<b>10 847 511</b>	<b>4 685 360</b>	<b>6 162 151</b>	<b>6 381 265</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 148 971	1 706 531	1 794 564
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 536 389	3 765 620	3 896 701
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	<b>32 217 601</b>		<b>32 217 601</b>	<b>32 217 601</b>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	<b>255 544 810</b>	<b>12 839 754</b>	<b>242 705 056</b>	<b>273 836 817</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		77 621 639	12 719 311	64 902 328	70 781 517
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		76 838 776	416	76 838 360	86 530 170
AC333 Prêts hypothécaires		419 903		419 903	349 287
AC334 Autres Prêts		524 492	120 027	404 465	295 843
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		100 140 000		100 140 000	115 880 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	<b>1 372 453</b>		<b>1 372 453</b>	<b>751 961</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 4</b>	<b>43 029 573</b>		<b>43 029 573</b>	<b>38 377 355</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		9 897 836		9 897 836	9 980 187
AC530 Provisions pour sinistres Vie		41 220		41 220	21 520
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		33 090 517		33 090 517	28 290 035
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		-		-	85 613
<b>AC6 Créances</b>	<b>A 5</b>	<b>61 573 293</b>	<b>13 281 902</b>	<b>48 291 391</b>	<b>44 114 707</b>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	<b>54 511 732</b>	<b>11 873 527</b>	<b>42 638 205</b>	<b>40 714 795</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	2 009 646		2 009 646	762 512
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	46 470 671	11 593 209	34 877 462	34 717 604
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	6 031 415	280 318	5 751 097	5 234 679
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	<b>1 300 310</b>	<b>614 433</b>	<b>685 877</b>	<b>356 103</b>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	<b>5 761 251</b>	<b>793 942</b>	<b>4 967 309</b>	<b>3 043 809</b>
AC631 Personnel	A 5.3.1	120 925		120 925	82 627
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	4 837 641		4 837 641	2 954 799
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	802 685	793 942	8 743	6 383
<b>AC7 Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 6</b>	<b>17 209 855</b>		<b>17 209 855</b>	<b>17 206 355</b>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	<b>9 244 886</b>		<b>9 244 886</b>	<b>8 290 105</b>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	<b>2 682 880</b>		<b>2 682 880</b>	<b>2 448 630</b>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	<b>5 282 089</b>		<b>5 282 089</b>	<b>6 467 620</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	4 989 635		4 989 635	6 193 358
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	292 454		292 454	274 262
<b>Total de l'Actif :</b>		<b>428 566 167</b>	<b>36 057 994</b>	<b>392 508 173</b>	<b>414 493 131</b>



**Annexe n°2**  
**Capitaux propres et passif du Bilan**

(Chiffres en dinars tunisien)

	<i>Notes</i>	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>			
	<b>P 1</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	30 831 873	37 631 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	34 202 815	29 202 815
CP5 Résultat reporté	P 1.4	6 903 372	249 785
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>91 938 060</b>	<b>87 084 473</b>
CP6 Résultat au 31 décembre	P 1.5	12 661 548	11 653 587
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>		<b>104 599 608</b>	<b>98 738 060</b>
<b>Passif</b>			
	<b>P 2</b>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>7 433 798</u>	<u>6 433 798</u>
PA23 Autres provisions		7 433 798	6 433 798
PA3 Provisions techniques brutes	<b>P 2.2</b>	<u>218 796 248</u>	<u>250 834 071</u>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		29 777 477	29 709 153
PA320 Provisions d'assurances Vie		77 106 309	113 918 464
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 347 346	2 078 206
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		103 050 898	100 091 438
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		1 481 801	1 062 003
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		1 946 753	1 043 098
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		2 078	85 857
PA360 Autres provisions techniques Vie		236 095	128 011
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		2 847 491	2 717 841
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	<b>P 2.3</b>	<u>33 154 448</u>	<u>28 734 871</u>
PA6 Autres dettes	<b>P 2.4</b>	<u>27 575 996</u>	<u>28 803 714</u>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	<u>8 051 126</u>	<u>7 375 158</u>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	6 703 869	6 115 763
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 347 257	1 259 395
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	<u>11 780 537</u>	<u>13 027 976</u>
PA63 Autres dettes	P 2.5	<u>7 744 333</u>	<u>8 400 580</u>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	439 001	451 395
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 136 639	893 918
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	5 743 760	6 626 309
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	424 933	428 958
PA7 Autres passifs	2.6	<u>948 075</u>	<u>948 616</u>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	948 075	948 616
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>392 508 173</b>	<b>414 493 131</b>

(Chiffres en dinars tunisiens)

**Annexe n°3**  
**Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie**

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PRNV1 <b>Primes acquises</b>	99 875 165	<39 326 380>	60 548 785	51 553 145
PRNV11 Primes émises et acceptées	99 943 489	<39 234 725>	60 708 764	54 080 587
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<68 324>	<91 655>	<159 979>	<2 527 442>
PRNT3 <b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	4 155 456		4 155 456	5 771 361
PRNV2 <b>Autres produits techniques</b>	165 172		165 172	150 395
CHNV1 <b>Charges de sinistres</b>	<58 860 950>	14 324 653	<44 536 297>	<35 738 078>
CHNV11 Montants payés	<55 901 490>	9 524 171	<46 377 319>	<39 139 427>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<2 959 460>	4 800 482	1 841 022	3 401 349
CHNV2 <b>Variation des autres provisions techniques</b>	<129 649>		<129 649>	430 548
CHNV3 <b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<1 492 351>		<1 492 351>	<362 048>
CHNV4 <b>Frais d'exploitation</b>	<12 418 459>	7 801 503	<4 616 956>	<4 251 716>
CHNV41 Frais d'acquisition	<4 800 958>		<4 800 958>	<4 705 554>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<13 320>		<13 320>	53 207
CHNV43 Frais d'administration	<7 604 181>		<7 604 181>	<6 937 939>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 801 503	7 801 503	7 338 571
CHNV5 <b>Autres charges techniques</b>	<4 627 379>		<4 627 379>	<5 930 925>
CHNV6 <b>Variation de la provision pour égalisation &amp; équilibrage</b>	83 779	<85 613>	<1 834>	<244>
RTNV <b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</b>	26 750 784	<17 285 837>	9 464 947	11 622 437

**Annexe n°4**  
**Etat de résultat technique de l'Assurance Vie**

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
	Brutes		nettes	nettes
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PRV1 <b>Primes</b>	24 582 289	<288 663>	24 293 626	23 343 800
PRV11 Primes émises et acceptées	24 582 289	<288 663>	24 293 626	23 343 800
PRV2 <b>Produits de placements</b>	5 628 422		5 628 422	5 959 747
PRV21 Revenus des placements	5 218 420	-	5 218 420	5 504 486
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	73 192	-	73 192	228 075
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	336 810	-	336 810	227 186
PRV4 <b>Autres produits techniques</b>	-	-	-	-
CHV1 <b>Charge de sinistres</b>	<55 357 018>	107 990	<55 249 028>	<5 351 003>
CHV11 Montants payés	<55 087 879>	88 291	<54 999 588>	<6 125 790>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<269 139>	19 699	<249 440>	774 787
CHV2 <b>Variation des autres provisions techniques</b>	37 050 827	-	37 050 827	<16 002 964>
CHV21 Provisions d'assurance vie	37 158 910	-	37 158 910	<15 874 953>
CHV22 Autres provisions techniques	<108 083>	-	<108 083>	<128 011>
CHV3 <b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<1 295 383>	-	<1 295 383>	<595 608>
CHV4 <b>Frais d'exploitation</b>	<2 263 962>	4 239	<2 259 723>	<2 327 985>
CHV41 Frais d'acquisition	<2 067 528>		<2 067 528>	<2 192 061>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	247 569		247 569	307 953
CHV43 Frais d'Administration	<444 003>		<444 003>	<446 085>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		4 239	4 239	2 208
CHV5 <b>Autres charges techniques</b>	<1 481 785>	-	<1 481 785>	<251 814>
CHV9 <b>Charges des placements</b>	<2 589 890>	-	<2 589 890>	<1 231 232>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<453 225>	-	<453 225>	<474 268>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<1 954 736>	-	<1 954 736>	<649 762>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<181 929>	-	<181 929>	<107 202>
<b>RTV</b>	<b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>	<b>4 273 500</b>	<b>&lt;176 434&gt;</b>	<b>4 097 066</b>
				<b>3 542 941</b>

**Annexe n°5  
Etat de Résultat**

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	(Chiffres en dinars tunisiens)	
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
RTNV <b><u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u></b>	9 464 947	11 622 437
RTV <b><u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u></b>	4 097 066	3 542 941
PRNT1 <b><u>Produits des placements Assurance Non Vie</u></b>	12 777 126	11 891 834
PRNT11 Revenus des placements	11 846 376	10 983 426
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	166 154	455 091
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	764 596	453 317
CHNT1 <b><u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u></b>	<5 879 331>	<2 456 751>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<1 028 870>	<946 336>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<4 437 462>	<1 296 508>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<412 999>	<213 907>
CHNT2 <b><u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u></b>	<4 155 456>	<5 771 361>
PRNT2 Autres produits non techniques	232 386	70 591
CHNT3 Autres charges non techniques	<16 588>	<2 547 985>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 520 150</b>	<b>16 351 706</b>
CHNT4 Impôts sur le Résultat	<3 858 602>	<4 698 119>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>12 661 548</b>	<b>11 653 587</b>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>	<b>12 661 548</b>	<b>11 653 587</b>

## Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>HB1 Engagements reçus</b>		<b>1 067 112</b>	<b>631 496</b>
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		419 903	349 287
<i>Avals, cautions de garanties</i>		647 209	282 209
<b>HB2 Engagements donnés</b>		<b>747 580</b>	<b>882 615</b>
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		747 580	882 615
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
<b>HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

**Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)**

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	128 920 685	122 501 207
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<54 856 474>	<50 274 658>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	997 589	283 893
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<305 894>	<263 225>
E5 Commissions versées sur les acceptations	<270 670>	<17 752>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	<43 447 084>	<35 753 497>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	13 815 797	20 760 582
E8 Commissions reçues sur les cessions	9 206 351	6 523 310
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<9 656 073>	<9 265 833>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<5 174 161>	<5 054 465>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	4 610	-
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	5 700 250	<3 145 698>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<128 867 134>	<99 538 826>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	153 170 103	75 368 536
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	<8 988 529>	<8 285 324>
E16 Produit financiers reçus	16 599 176	14 188 010
E17 Impôts sur les bénéfices payés	<1 944 428>	<128 630>
E18 Autres mouvements	<67 164 128>	<18 121 333>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<b>7 739 986</b>	<b>9 776 297</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<319>	1 500
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 250	
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<b>22 931</b>	<b>1 500</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions	<6 787 347>	<5 985 408>
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<b>&lt;6 787 347&gt;</b>	<b>&lt;5 985 408&gt;</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>	<b>&lt;20 790&gt;</b>	<b>47 441</b>
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>954 780</b>	<b>3 839 830</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>8 290 106</b>	<b>4 450 276</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>9 244 886</b>	<b>8 290 106</b>

## **1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités**

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «**ASTREE**»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 20 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
  - MUNCHENER RUCK
  - PARTNER RE
  - TUNIS RE
  - SCOR
  - CCR
  - EULER
  - EUROPE ASSISTANCE
  - AFRICA RE
- **Conseil d'Administration**
  - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
  - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
  - M. Michel LUCAS;
  - M. Zouheir HASSEN ;
  - M. Ahmed KAMMOUN;
  - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
  - Bureau Direct
  - 71 Agences d'assurances
  - 37 Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
  - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

## **2. Faits marquants de l'exercice**

### **A/ Le secteur des assurances :**

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2015:

- La mise en application des recommandations du rapport de l'étude stratégique et actuarielle menée par la banque mondiale concernant le projet de refonte à moyen terme du système de tarification Automobile dans un objectif de redressement de la branche, d'où :
  - L'augmentation en 2015 du tarif obligatoire RC Auto contre une baisse du tarif des garanties facultatives visant l'équilibrage des résultats de la garantie RC.
  - Le lancement par le Comité Général des Assurances (C.G.A) d'une étude de projet de mise en place d'une centrale de risques pour le suivi de l'application du système Bonus-Malus en Assurance Automobile.
- La modification de la forme de l'attestation d'assurance Automobile et son contenu par arrêté du Ministre des Finances du 31/12/2015 modifiant l'arrêté du 12/04/2006.
- La mise en place d'une convention sectorielle relative à l'adoption d'une nouvelle procédure de gestion des épaves, en étroite collaboration avec l'Agence Tunisienne du Transport Terrestre (ATTT), permettant d'éradiquer la pratique de la mise en circulation par les épavistes des véhicules gravement endommagés.
- La reconduction du protocole d'accord inter-compagnies relatif à l'assurance Incendie.
- Le lancement par la tutelle (Comité Général des Assurances) d'actions de sensibilisation pour l'application des dispositions de la circulaire n°01/2012 concernant la mise en place de procédures de lutte contre le blanchiment d'argent au niveau des Compagnies d'assurances, et ce en adéquation avec la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre les infractions terroristes et la répression du blanchiment d'argent.



## B/ Activité de la Compagnie en 2015 :

### ▪ Production :

#### Situation comparative des primes émises au 31/12/2015 (hors acceptation) :

(En dinars)

Branche	31/12/2015	Part%	31/12/2014	Part%
Automobile	44 263 186	35,69	40 239 565	33,85
Vie	24 530 412	19,79	23 793 996	20,02
Maladie	21 998 822	17,74	18 871 349	15,88
Transport et aviation	8 118 191	6,55	9 348 039	7,86
Multirisques	7 139 943	5,76	7 165 150	6,03
Incendie	5 101 059	4,11	5 137 289	4,32
Individuelle	600 718	0,48	991 155	0,83
Responsabilité Civile	3 062 692	2,47	2 996 132	2,52
Risques Spéciaux	3 486 901	2,81	3 856 676	3,24
Risques Agricoles	986 491	0,8	1 972 920	1,66
Invalité	2 434 764	1,96	2 264 470	1,91
Assistance	796 202	0,64	767 351	0,65
Assurance-Crédit	846 244	0,68	855 448	0,72
Vol	607 505	0,49	566 170	0,48
Bris de glaces et dégâts des eaux	31 998	0,03	33 263	0,03
<b>Total :</b>	<b>124 005 128</b>	<b>100</b>	<b>118 858 973</b>	<b>100</b>

Source : Etats de production au 31/12/2015

Au terme de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **124,005 MD** contre **118,859 MD** à la même période en 2014, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ **5,146 MD** qui correspond à une progression de **4,33 %**.

### ▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2015, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leader dans le portefeuille de la Compagnie avec une part en augmentation de **1,84 point** en s'établissant à **35.69%** contre **33.85%** au 31/12/2014.
- Un recul de **0,23 point** du poids de la branche **Vie** (**19,79%** contre **20,02%** au 31/12/2014). Néanmoins, celle-ci conserve sa position au **second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Une avancée de **1,86 point** de la part de la branche **Maladie**, soit **17,74%** contre **15,88%** en décembre 2014. Celle-ci maintient sa position au **3<sup>ème</sup> rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- Un recul substantiel de la part de la branche **Transport** de **1,31 point** (**6,55%** contre **7,86%** au 31/12/2014) imputable notamment aux risques pétroliers. Celle-ci continue à occuper le **5<sup>ème</sup> rang** dans le portefeuille de la Compagnie.

### ▪ Sinistres :

Le décalage de **3,57 points** entre le rythme de croissance des sinistres déclarés (+7,90%), d'une part et celui de la production (+4,33%), d'autre part s'est traduit par **une aggravation de la sinistralité générale** de la Compagnie de **1,69 point** en passant, pendant la période de référence, de **49,32%** à **51,01%**.

▪ **Encaissements :**

Au 31 décembre 2015, le ratio d'encaissement s'est établi quasiment au même niveau que l'année précédente, soit à **75,70%**.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2015, un montant net de **282 457 261 DT** contre **313 187 644 DT** à la même date une année auparavant, soit une régression de **9,81%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2015, un montant de **18 405 548 DT** contre **17 851 582 DT** en 2014.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Vie & Non Vie demeurent déficitaires. Ils se sont établis au 31/12/2015 respectivement à **17 285 837 DT** et **176 434 DT** contre **21 441 353 DT** et **164 145 DT** au 31/12/2014. Quant aux Acceptations, le résultat bénéficiaire a observé un recul de 26% en passant de **259 682 DT** en 2014 à **191 291 DT** en 2015.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2015, les autres produits techniques Non Vie se sont établis **165 172 DT** contre **150 395 DT** en 2014.
- Les autres charges techniques Vie & Non Vie se sont élevées respectivement à **1 481 785 DT** et **4 627 379 DT** contre **251 814 DT** et **5 930 925 DT**, une année auparavant.

### 3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
  - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

#### **4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats**

##### **4.1 / Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

##### **4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie**

###### **▪ Provision pour primes non acquises :**

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du «prorata temporis» et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

###### **▪ Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

○ **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

○ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

### **4.3 / Opérations techniques d'assurance vie**

#### ▪ **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

#### ▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

#### ▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

#### ▪ **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

### **4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation**

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

### **4.5 / Les opérations financières & non techniques**

#### ▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

#### ▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

#### **4.6 / Ventilation des frais généraux par destination**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

### 5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

### 5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	2 009 646	-	-	2 009 646
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32 548 058	13 374 259	548 354	46 470 671
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 126 703	904 712	-	6 031 415
Créances nées d'opération de Réassurance	685 877	614 433	-	1 300 310
Personnel	120 925	-	-	120 925
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 837 641	-	-	4 837 641
Débiteurs divers	8 743	-	793 942	802 685
<b>Total :</b>	<b>45 337 593</b>	<b>14 893 404</b>	<b>1 342 296</b>	<b>61 573 293</b>

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	4 722 869	1 901 432	79 568	6 703 869
Dettes nées d'opération de réassurance	10 010 545	1 769 992	-	11 780 537
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 144 808	202 449	-	1 347 257
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	439 001	439 001
Personnel	1 136 639	-	-	1 136 639
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 743 760	-	-	5 743 760
Créditeurs divers	424 933	-	-	424 933
<b>Total :</b>	<b>23 183 554</b>	<b>3 873 873</b>	<b>518 569</b>	<b>27 575 996</b>

## 5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>20 000 000</b>	<b>37 631 873</b>	<b>29 202 815</b>	-	<b>249 785</b>	<b>11 653 587</b>
<b>Affectation</b>	-	<6 800 000>	5 000 000	-	6 653 587	<11 653 587>
<b>Résultat 2015</b>	-	-	-	-	-	<b>12 661 548</b>
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>20 000 000</b>	<b>30 831 873</b>	<b>34 202 815</b>		<b>6 903 372</b>	<b>12 661 548</b>

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2015 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent 60 284 473 DT détaillées comme suit:

Réserve Légale	2 000 000
Réserve Facultative	24 105 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Solde créditeur)	249 785
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 254 130
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685
	<hr/>
	60 284 473

Conformément à la décision de l'AGO en date du 13 Mai 2015, la répartition du résultat 2014 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2014 :	11 653 587
Résultat reporté :	249 644
<b>Total à distribuer :</b>	<b>11 903 231</b>
	<hr/>
Réserve pour réinvestissements exonérés	<5 000 000>
<b>Résultat reporté :</b>	<b>6 903 372</b>

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2015.



### 5.5 / Provisions pour sinistres à payer

<b>Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie</b>				
	<b>Non Vie</b>	<b>Vie</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provision pour sinistres à payer	97 377 746	2 113 259	99 491 005	97 576 895
Chargement de gestion	7 324 952	234 086	7 559 038	6 380 177
Prévision de recours à encaisser	<2 247 799>		<2 247 799>	<2 053 006>
Provision SAP Acceptations	596 000		596 000	265 578
<b>Total :</b>	<b>103 050 899</b>	<b>2 347 345</b>	<b>105 398 244</b>	<b>102 169 644</b>

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

### 5.6 / Informations diverses sur le bilan

#### A – Actif du bilan

##### Note – A 1 – Actifs incorporels

	<b>Montant brut</b>	<b>Amortissements / Résorption</b>	<b>VNC 31/12/2015</b>	<b>VNC 31/12/2014</b>
Logiciels	722 348	<678 014>	44 334	21 681
<b>Total :</b>	<b>722 348</b>	<b>&lt;678 014&gt;</b>	<b>44 334</b>	<b>21 681</b>

##### Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	<b>Montant brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>VNC 31/12/2015</b>	<b>VNC 31/12/2014</b>
AC 21 – Installations techniques et machines	4 958 753	<3 700 838>	1 257 915	1 379 775
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	969 637	<872 126>	97 511	85 281
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	120 333		120 333	120 333
<b>Total :</b>	<b>6 048 723</b>	<b>&lt;4 572 964&gt;</b>	<b>1 475 759</b>	<b>1 585 389</b>

## Note – A 3 – Placements

### A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2015	VNC 31/12/2014
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 148 971>	1 706 531	1 794 564
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	<2 536 389>	3 765 620	3 896 701
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000		690 000	690 000
<b>Total :</b>	<b>10 847 511</b>	<b>&lt;4 685 360&gt;</b>	<b>6 162 151</b>	<b>6 381 265</b>

### A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2015	VNC 31/12/2014
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 115 697	-	26 115 697	26 115 697
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 904	-	6 101 904	6 101 904
<b>Total :</b>	<b>32 217 601</b>	<b>-</b>	<b>32 217 601</b>	<b>32 217 601</b>

### A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2015	VNC 31/12/2014
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	77 621 639	12 719 311	64 902 328	70 781 517
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	76 838 776	416	76 838 360	86 530 170
AC 333 – 334 Prêts	944 395	120 027	824 368	645 130
AC 335 – Dépôts monétaires	100 140 000		100 140 000	115 880 000
<b>Total :</b>	<b>255 544 810</b>	<b>12 839 754</b>	<b>242 705 056</b>	<b>273 836 817</b>

### A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour primes non acquises acceptations	776 453	486 382
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	596 000	265 579
<b>Total :</b>	<b>1 372 453</b>	<b>751 961</b>

### Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2015	31/12/2014
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	9 897 836	9 980 187
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	41 220	21 521
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	33 090 517	28 290 035
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	-	85 613
<b>Total :</b>	<b>43 029 573</b>	<b>38 377 355</b>

### Note - A 5 – Créances

#### A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

##### A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

	31/12/2015	31/12/2014
Primes acquises et non émises non vie	4 998 511	3 944 488
Primes acquises et non émises vie	1 111 457	939 717
<b>S/Total :</b>	<b>6 109 968</b>	<b>4 884 205</b>
Primes à annuler	<4 100 322>	<4 121 693>
<b>Total :</b>	<b>2 009 646</b>	<b>762 512</b>

### A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2015	31/12/2014
Quittances de primes à recevoir	41 931 590	40 731 883
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	101 100	57 795
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	2 492 508	2 225 140
Effets en portefeuille	1 324 991	1 349 924
Chèques impayés	620 482	270 323
<b>S/Total :</b>	<b>46 470 671</b>	<b>44 635 065</b>
Provisions au titre des arriérés primes	<10 168 842>	<9 167 296>
Provision au titre des chèques impayés	<612 806>	<171 686>
Provision au titre des effets impayés	<811 561>	<578 479>
<b>Total :</b>	<b>34 877 462</b>	<b>34 717 604</b>

### A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2015	31/12/2014
Avances sur recours matériels	1 885 740	1 347 797
Avances sur recours corporels	1 192 130	1 111 819
Indemnisation Directe des Assurés	2 229 433	1 787 968
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	722 589	1 208 965
Provisions pour dépréciation de créances	<280 318>	<223 393>
<b>Total :</b>	<b>5 751 097</b>	<b>5 234 679</b>

### A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2015	31/12/2014
Cessionnaires	1 174 796	882 348
Cédantes	125 514	88 188
<b>Total :</b>	<b>1 300 310</b>	<b>970 536</b>
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
<b>Total :</b>	<b>685 877</b>	<b>356 103</b>

## A 5.3 – Autres créances

### A 5.3.1 – Personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Avances au personnel	57 874	36 513
Autres avances	63 051	46 114
<b>Total :</b>	<b>120 925</b>	<b>82 627</b>

### A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2015	31/12/2014
Avances sur impôts/sociétés	408 746	212 184
Acomptes provisionnels	4 228 307	2 560 465
Autres	200 588	182 150
<b>Total :</b>	<b>4 837 641</b>	<b>2 954 799</b>

### A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2015	31/12/2014
Compte de liaison avec la délégation Maroc (1)	583 551	421 524
Autres	219 134	216 774
<b>S/Total</b>	<b>802 685</b>	<b>638 298</b>
Provision pour dépréciation	<793 942>	<631 915>
<b>Total :</b>	<b>8 743</b>	<b>6 383</b>

(1) Le solde de la succursale au Maroc a été actualisé au 31/12/2015. Il est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

## Note A 6 – Autres éléments d'actif

### A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	31/12/2015	31/12/2014
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	6 566 340	5 940 562
Effets remis à l'encaissement	2 678 538	2 348 896
Comptes bancaires en Devises	-	-
Caisse	8	647
<b>Total :</b>	<b>9 244 886</b>	<b>8 290 105</b>

### A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2015 à **2 682 880 DT** contre **2 448 630 DT** au 31/12/2014.

## A 6.3 – Compte de régularisation Actif

### A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2015	31/12/2013
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	4 883 434	6 054 523
loyers échus et à recevoir	106 201	138 835
<b>Total :</b>	<b>4 989 635</b>	<b>6 193 358</b>

### A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2015	31/12/2014
Autres charges constatées ou payées d'avance	32 618	5 721
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	254 066	262 771
<b>Total :</b>	<b>292 454</b>	<b>274 262</b>

## Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

### Note P1 - Capitaux propres

	31/12/2015	31/12/2014
<b>P 1.1 – Capital social</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>P 1.2 – Réserves et primes liées au capital</b>	<b>30 831 873</b>	<b>37 631 873</b>
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	24 105 870	30 905 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
<b>P 1.3 – Autres capitaux propres</b>	<b>34 202 815</b>	<b>29 202 815</b>
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	32 254 130	27 254 130
<b>P 1.4 – Résultat reporté</b>	<b>6 903 372</b>	<b>249 785</b>
<b>S/Total :</b>	<b>91 938 060</b>	<b>87 084 473</b>
<b>P 1.5 – Résultat de la période</b>	<b>12 661 548</b>	<b>11 653 587</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>	<b>104 599 608</b>	<b>98 738 060</b>

## Note - P 2 – Passif

### P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

<b>Solde d'ouverture</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Provision d'ouverture</b>	6 433 798	3 933 798
Constitution	1 000 000	2 500 000
Reprise	-	-
<b>Provision de clôture</b>	<b>7 433 798</b>	<b>6 433 798</b>

### P 2.2 – Provisions techniques brutes

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 777 477	29 709 153
PA 320 – Provisions d'assurance vie	77 106 309	113 918 464
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	2 347 346	2 078 206
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	103 050 898	100 091 438
PA 340 – Provisions pour P.B & Ristournes Vie	1 481 801	1 062 003
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	1 946 753	1 043 098
PA 350 – Provision pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	2 078	85 857
PA 360 – Autres provisions techniques vie	236 095	128 011
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	2 847 491	2 717 841
- Réserve mathématique de rentes	2 801 560	2 665 450
- Réserve d'invalidité	26 287	32 747
- Arrérages à payer	19 644	19 644
<b>Total :</b>	<b>218 796 248</b>	<b>250 834 071</b>

### P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions pour primes non acquises	5 982 624	5 998 107
Provisions pour sinistres vie	41 220	-
Provisions pour sinistres non vie	27 130 604	22 736 764
<b>Total :</b>	<b>33 154 448</b>	<b>28 734 871</b>

### P 2.4 – Autres Dettes

#### P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

##### P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Commissions sur arriérés	4 378 040	4 042 035
Comptes de régularisation	1 089 206	1 334 231
Comptes intermédiaires sinistres maladie	643 117	349 766
Primes affaires collectives à payer	593 506	389 731
<b>Total :</b>	<b>6 703 869</b>	<b>6 115 763</b>

**P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l’entreprise d’assurance**

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Recours client	67 438	59 195
Sinistres officiels	281 631	224 307
Comptes de régularisation Sinistres	998 188	975 893
<b>Total :</b>	<b>1 347 257</b>	<b>1 259 395</b>

**P 2.4.2 – Dettes nées d’opérations de réassurances**

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cessionnaires	10 840 539	12 389 200
Rétrocessionnaires	24 634	27 171
Cédantes	915 364	611 605
<b>Total :</b>	<b>11 780 537</b>	<b>13 027 976</b>



## P 2.5 – Autres dettes

### P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	72 998	85 392
<b>Total :</b>	<b>439 001</b>	<b>451 395</b>

### P 2.5.2 – Personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes provisionnées pour congés payés	452 794	426 692
Autres charges à payer	637 969	398 727
Autres dettes	45 876	68 499
<b>Total :</b>	<b>1 136 639</b>	<b>893 918</b>

### P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2015	31/12/2014
Retenues à la source	358 201	324 179
Taxes d'assurance à payer	521 737	538 080
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	4 055 002	4 925 015
Cotisations Sociales	480 820	489 035
Autres charges sociales à payer	328 000	350 000
<b>Total :</b>	<b>5 743 760</b>	<b>6 626 309</b>

### P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

	31/12/2015	31/12/2014
Actionnaires, dividendes à payer	176 654	164 001
Autres crédoiteurs divers	144 003	264 957
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	104 276	-
<b>Total :</b>	<b>424 933</b>	<b>428 958</b>

## P 2.6 – Autres passifs

### P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	31/12/2015	31/12/2014
Encaissements en instance d'affectation	218 116	284 267
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	1 485	1 008
Autres comptes de régularisation Passif	728 474	663 341
<b>Total :</b>	<b>948 075</b>	<b>948 616</b>

## 6. Informations diverses sur l'état de résultat

### 6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

### 6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

### 6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

### 6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2015 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	109	100
Agents d'encadrement	38	37
Agents d'exécution	36	33
Personnel de services	3	3
Personnel en détachement	2	1
<b>Total :</b>	<b>188</b>	<b>174</b>

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2015 à la somme de 7 821 594 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	4 631 087	4 600 008
Charges sociales	1 798 726	1 300 410
Assurance collective vie	1 260 000	1 313 863
Personnel en détachement	131 781	85 122
<b>Total :</b>	<b>7 821 594</b>	<b>7 299 403</b>

### 6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 10 363 836 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2015	31/12/2014
Agents généraux	6 124 196	5 916 381
Courtiers	2 209 118	2 118 944
Autres commissions	1 735 481	1 811 046
Commissions Acceptations	295 041	91 871
<b>Total :</b>	<b>10 363 836</b>	<b>9 938 242</b>

### 6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 124 005 128 DT au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2015	31/12/2014
Nord	103 529 721	99 646 615
Centre	6 259 933	6 299 591
Sud	14 215 474	12 912 767
<b>Total :</b>	<b>124 005 128</b>	<b>118 858 973</b>

## 6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Profits exceptionnels	155 630
Profits sur exercices antérieurs	76 756
<b>Total :</b>	<b>232 386</b>

## 6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Pertes exceptionnelles	6 075
Pertes sur exercices antérieurs	10 513
<b>Total :</b>	<b>16 588</b>

## 6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat Comptable</b>	<b>16 520 150</b>	<b>16 351 706</b>
Réintégrations	6 122 791	6 805 468
Déductions	<6 090 803>	<4 733 976>
<b>Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés</b>	<b>16 552 078</b>	<b>18 423 198</b>
Réinvestissements exonérés à 100%	<5 000 000	<5 000 000>
Réinvestissements exonérés à 35%	<527 500>	0
<b>Résultat fiscal</b>	<b>11 024 578</b>	<b>13 423 198</b>
Impôt sur les sociétés	<3 858 602>	<4 698 119>
<b>Bénéfice Comptable :</b>	<b>12 661 548</b>	<b>11 653 587</b>

## 6.10/ Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	113 918 464
Charges de provisions au 31/12/2015	15 476 659
<b>S/Total :</b>	<b>129 395 123</b>
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	< 52 288 814>
<b>Total :</b>	<b>77 106 309</b>

## **6.11 / Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers**

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

### **7 Note sur l'état des engagements hors bilan**

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

### **8 Note sur l'état de flux de trésorerie**

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

### **9 Comparabilité des comptes**

#### **▪ Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2015 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2014.

### **10 Diligences spécifiques**

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2015, à **19 104 KDT**. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **104 600 KDT** représentent plus de **5,48 fois** la marge de solvabilité minimum.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2015, à **130,97 %**.

## Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2015

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions				V.N.C A la clôture
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture	A l'ouverture		A la clôture		
	A	A		A	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>682 843</b>			<b>722 348</b>	<b>16 852</b>		<b>678 014</b>		<b>44 334</b>
Concessions, brevets, marques	682 843	39 505		722 348	16 852		678 014		44 334
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>5 870 578</b>	<b>212 660</b>	<b>34 515</b>	<b>6 048 723</b>	<b>321 375</b>	<b>33 600</b>	<b>4 572 964</b>		<b>1 475 759</b>
Installations techniques et machines	4 810 438	181 915	33 600	4 958 753	303 775	33 600	3 700 838		1 257 915
Autres installations, outillage et mobilier	939 807	30 745	915	969 637	17 600		872 126		97 511
Comptes versés et immobilisations incorporelles en cours	120 333			120 333					120 333
<b>Placements</b>	<b>324 418 454</b>	<b>130 719 982</b>	<b>155 156 061</b>	<b>299 982 375</b>	<b>219 114</b>	<b>142 049</b>	<b>4 685 360</b>	<b>12 839 754</b>	<b>282 457 261</b>
Terrains et constructions d'exploitation & hors exploitation	9 860 900			9 860 900	219 114		4 685 360		5 175 540
Comptes aux fournisseurs	296 611			296 611					296 611
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	690 000			690 000					690 000
Placements dans les entreprises liées									
- Parts	32 217 601			32 217 601					32 217 601
- Bons et Obligations									
Placements dans les Entreprises avec un lien de participation									
- Parts									
- Bons et Obligations									
Autres placements financiers									
Actions, autres titres à revenu variable	77 425 638	89 679 927	89 483 926	77 621 639	6 644 121	6 217 239	12 719 311		64 902 328
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 530 586	11 416 500	21 108 310	76 838 776	416		416		76 838 360
Prêts hypothécaires	349 287	122 000	51 384	419 903					419 903
Autres prêts	415 870	259 871	151 249	524 492	120 027		120 027		404 465
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 15 880 000	27 869 231	43 609 231	100 140 000					100 140 000
Autres									
Créances pour espèces déposées	751 961	1 372 453	751 961	1 372 453					1 372 453

### Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2015

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 157 511	5 472 151	19 052 502	13 580 351
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (2)	87 679 257	75 174 101	109 163 560	33 989 459
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	10 633 838	10 633 397	10 738 620	105 223
Autres parts d'OPCVM (4)	11 526 145	11 312 431	12 237 265	924 834
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	76 838 776	76 838 360	76 838 360	-
Autres Dépôts (6)	100 140 000	100 140 000	100 140 000	-
<b>Total :</b>	<b>297 665 527</b>	<b>280 260 440</b>	<b>328 860 307</b>	<b>48 599 867</b>

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée en date du 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	14 943 043	48 932 522
Actions non cotées	60 231 058	60 231 038
<b>Total :</b>	<b>75 174 101</b>	<b>109 163 560</b>

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

Obligations cotées	21 900 610	21 900 610
Obligations non cotées	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	49 215 750	49 215 750
<b>Total :</b>	<b>76 838 360</b>	<b>76 838 360</b>

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

**Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<b><i>Inventaire 2013</i></b>					
Règlements cumulés	29 639 849	40 871 135	40 328 467	53 494 809	19 891 845
Provisions pour sinistres	4 694 791	7 192 909	16 932 010	18 678 660	31 699 601
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>34 334 640</b>	<b>48 064 044</b>	<b>57 260 477</b>	<b>72 173 469</b>	<b>51 591 446</b>
Primes acquises	67 133 598	71 889 858	79 741 133	82 579 031	83 402 780
% sinistres / primes acquises	<b>51,14%</b>	<b>66,86%</b>	<b>71,81%</b>	<b>87,40%</b>	<b>61,86%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<b><i>Inventaire 2014</i></b>					
Règlements cumulés	41 802 346	44 021 525	59 116 003	31 951 507	21 588 357
Provisions pour sinistres	5 176 774	11 381 934	12 725 496	17 320 016	35 609 666
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>46 979 120</b>	<b>55 403 459</b>	<b>71 841 499</b>	<b>49 271 523</b>	<b>57 198 023</b>
Primes acquises	71 889 858	79 741 133	82 579 031	83 402 780	91 523 084
% sinistres / primes acquises	<b>65,35%</b>	<b>69,48%</b>	<b>87,00%</b>	<b>59,08%</b>	<b>62,50%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<b><i>Inventaire 2015</i></b>					
Règlements cumulés	45 968 351	62 667 000	36 277 734	36 688 778	28 354 776
Provisions pour sinistres	9 543 282	8 003 043	12 673 363	18 449 282	34 921 950
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 511 633</b>	<b>70 670 043</b>	<b>48 951 097</b>	<b>55 138 060</b>	<b>63 276 726</b>
Primes acquises	79 741 133	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503
% sinistres / primes acquises	<b>69,61%</b>	<b>85,58%</b>	<b>58,69%</b>	<b>60,24%</b>	<b>63,40%</b>



**Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2015**

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		940 257	<b>940 257</b>	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 953 726	14 150 710	<b>17 104 436</b>	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		360 855	<b>360 855</b>	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
<b>Total produits des placements</b>	<b>2 953 726</b>	<b>15 451 822</b>	<b>18 405 548</b>	
Intérêts		813 133	<b>813 133</b>	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	550 117	7 105 971	<b>7 656 088</b>	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>550 117</b>	<b>7 919 104</b>	<b>8 469 221</b>	

**Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2015**

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	377 361	8 867 463	1 477 869	13 859 596	24 582 289
Charges de prestations	<634 060>	<2 691 796>	<811 100>	<50 950 923>	<55 087 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	186 136	75 307	<81 855>	36 154 250	36 333 838
<b>Solde de souscription :</b>	<b>&lt;70 563&gt;</b>	<b>6 250 974</b>	<b>584 914</b>	<b>&lt;937 077&gt;</b>	<b>5 828 248</b>
Frais d'acquisition	<27 938>	<656 506>	<109 415>	<1 026 100>	<1 819 959>
Autres charges de gestion nettes	<29 563>	<694 265>	<116 194>	<1 085 767>	<1 925 788>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;57 501&gt;</b>	<b>&lt;1 350 771&gt;</b>	<b>&lt;225 609&gt;</b>	<b>&lt;2 111 867&gt;</b>	<b>&lt;3 745 747&gt;</b>
Produits nets de placements	237 123	811 243	135 218	1 854 948	3 038 532
Participation aux résultats	<81 101>	<259 824>	<46 579>	<460 029>	<847 533>
<b>Solde Financier :</b>	<b>156 022</b>	<b>551 419</b>	<b>88 639</b>	<b>1 394 919</b>	<b>2 190 999</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<288 663>	-	-	<288 663>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	88 291	-	-	88 291
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	19 699	-	-	19 699
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	4 239	-	-	4 239
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>0</b>	<b>&lt;176 434&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>&lt;176 434&gt;</b>
<b>Résultat technique 2015 :</b>	<b>27 958</b>	<b>5 275 188</b>	<b>447 944</b>	<b>&lt;1 654 025&gt;</b>	<b>4 097 066</b>
<b>Résultat technique 2014 :</b>	<b>67 832</b>	<b>5 140 853</b>	<b>877 182</b>	<b>&lt;2 542 926&gt;</b>	<b>3 542 941</b>
<b>Variation 2015 - 2014 :</b>	<b>&lt;39 874&gt;</b>	<b>134 335</b>	<b>-429 238</b>	<b>888 901</b>	<b>554 125</b>
	<b>-59%</b>	<b>3%</b>	<b>-49%</b>	<b>35%</b>	<b>16%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>					
Versement périodique de rente Vie				31 103	31 103
Rachats Vie payés	172 629		153 898	19 798	346 325
Capitaux échus Vie	461 431	4 067	545 866	50 900 022	51 911 386
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	9 433 430	30 265 368	5 512 372	35 960 390	81 171 560
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	9 588 980	30 243 605	5 412 949	71 941 149	117 186 683



**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2015**

Année d'inventaire	Exercice				
	2011	2012	2013	2014	2015
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	710 525	195 970	378 963	595 608	1 295 383
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	73 603 802	85 458 880	94 131 263	105 782 505	95 512 387
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2015**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes Acquisées	PRV11	24 582 289
Charges de prestations	CHV11	<55 087 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22 CHV3	36 333 838
<b>Solde de souscription :</b>		<b>5 828 248</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<1 819 959>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 925 788>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;3 745 747&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	3 038 532
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<847 533>
<b>Solde Financier :</b>		<b>2 190 999</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<288 663>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	88 291
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	19 699
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	4 239
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;176 434&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>4 097 066</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		31 103
Montants des rachats Vie		346 325
Capitaux échus Vie		51 911 386
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		81 171 560
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		117 186 683

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Non Vie au 31/12/2015**

	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	99 943 489
Variation des primes non acquises	PRNV12	<68 324>
<b>Charges de prestations</b>		
Prestations et frais payés	CHNV11	<55 901 490>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3 CHNV6	<3 643 500>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>40 330 175</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<4 814 278>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<12 066 388>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;16 880 666&gt;</b>
Produits nets de placements	PRNT3	4 155 456
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<854 181>
<b>Solde Financier :</b>		<b>3 301 275</b>
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<39 326 379>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	9 524 170
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	4 714 869
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 801 503
<b>Solde de Réassurance :</b>		<b>&lt;17 285 837&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>9 464 947</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>		<b>29 777 477</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		29 709 153
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>		<b>103 050 898</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		100 091 438
<b>Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture</b>		<b>2 078</b>
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture		85 857
<b>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>1 946 753</b>
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 043 098
<b>Autres provisions techniques à la clôture</b>		<b>2 847 491</b>
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 717 841

## **RAPPORT GENERAL**

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »**

**45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE», tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **392 508 173 dinars** et un résultat bénéficiaire de **12 661 548 dinars** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 25 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Adel Mohsen CHAABANE  
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI  
La Générale d'Audit & Conseil



## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Deux membres du personnel de la Banque de Tunisie ont été détachés auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2015 s'élève à 131 780 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre gracieux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

### **C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

#### **1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :**

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Directeur Général à 150 000 dinars par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

	<b>DG</b>	<b>Administrateurs</b>
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	150 000	-
Jetons de présence	10 000	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>160 000</b>	<b>80 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 25 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Adel Mohsen CHAABANE  
ECC Mazars

Chiheb GHANMI  
La Générale d'Audit & Conseil

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

## Groupe ALKIMIA

**BILAN**  
(Exprimé en dinar tunsien arrondi)

	<b>Notes</b>	<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>Au 31 décembre 2014</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		3 714 117	3 648 838
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 030 095)	(564 454)
	<b>1</b>	<u>2 684 022</u>	<u>3 084 384</u>
Immobilisations corporelles		136 562 937	122 581 555
- Amortissements des immobilisations corporelles		(63 768 739)	(61 044 955)
	<b>2</b>	<u>72 794 197</u>	<u>61 536 599</u>
Immobilisations financières	<b>3</b>	11 711 127	11 654 972
- Provisions des immobilisations financières		(9 705 868)	(9 655 868)
		<u>2 005 258</u>	<u>1 999 103</u>
Actifs d'impôts différés	<b>4</b>	751 451	644 914
		<u>78 234 929</u>	<u>67 265 001</u>
Total des actifs immobilisés		<u>78 234 929</u>	<u>67 265 001</u>
Autres actifs non courants		-	-
Goodwill		-	-
		<u>78 234 929</u>	<u>67 265 001</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>			
		<u>78 234 929</u>	<u>67 265 001</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stock	<b>5</b>	44 764 900	31 403 970
- Provisions des stocks		(1 601 405)	(1 455 635)
		<u>43 163 495</u>	<u>29 948 335</u>
Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	69 331 754	65 835 037
- Provisions des comptes clients		(761 731)	(609 723)
		<u>68 570 023</u>	<u>65 225 314</u>
Autres actifs courants		1 867 995	2 767 897
- Provisions des comptes d'actifs	<b>7</b>	-	-
		<u>1 867 995</u>	<u>2 767 897</u>
Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	284 769	239 264
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	15 874 911	32 277 613
		<u>129 761 193</u>	<u>130 458 424</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>			
		<u>129 761 193</u>	<u>130 458 424</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			
		<u>207 996 121</u>	<u>197 723 424</u>

Groupe ALKIMIA

**BILAN**  
(Exprimé en dinars tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 décembre 2015</u>	<u>Au 31 décembre 2014</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		48 247 570	41 404 517
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>67 720 100</u>	<u>60 877 047</u>
Résultat consolidé		(5 931 135)	16 607 616
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>10</b>	<u><u>61 788 965</u></u>	<u><u>77 484 664</u></u>
Intérêts minoritaires dans les réserves		332	275
Intérêts minoritaires dans le résultat		(705)	(850)
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>11</b>	41 669 419	33 125 628
Provisions pour risques et charges	<b>12</b>	2 457 067	2 435 107
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>44 126 486</u>	<u>35 560 736</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	66 233 826	61 215 151
Autres passifs courants	<b>14</b>	14 836 970	16 293 342
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b>	21 010 246	7 170 107
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>102 081 043</u>	<u>84 678 600</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>146 207 529</u></u>	<u><u>120 239 336</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>207 996 121</u></u>	<u><u>197 723 424</u></u>

## Groupe ALKIMIA

ETAT DE RESULTAT  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	Notes	<u>Période de 12 mois close le</u>	
		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus	16	190 114 201	242 137 639
<b><u>Total produits d'exploitation</u></b>		<b><u>190 114 201</u></b>	<b><u>242 137 639</u></b>
Variation des stocks de produits finis et encours	17	(5 139 635)	171 606
Achat d'approvisionnement consommé	18	161 287 970	178 032 940
Charges de personnel		20 105 197	21 016 254
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 708 857	4 691 378
Autres charges d'exploitation		18 741 019	25 739 383
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>200 703 409</u></b>	<b><u>229 651 562</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(10 589 207)</u></b>	<b><u>12 486 077</u></b>
Charges financières nettes	19	1 539 466	3 490 004
Produits des placements	20	890 873	1 245 139
Autres gains ordinaires	21	2 492 727	785 069
Autres pertes ordinaires		27 390	(212 311)
<b><u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b><u>(5 638 752)</u></b>	<b><u>17 793 977</u></b>
Impôts différés		106 537	262 056
Impôts exigibles		(399 625)	(1 449 267)
<b><u>RESULTAT NET DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b>		<b><u>(5 931 840)</u></b>	<b><u>16 606 767</u></b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		705	850
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u></b>		<b><u>(5 931 135)</u></b>	<b><u>16 607 616</u></b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b><u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>(5 931 135)</u></b>	<b><u>16 607 616</u></b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	<u>Exercice clos le</u>		
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b><u>-5 931 135</u></b>	<b><u>16 607 616</u></b>
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(705)	(850)
*Part du groupe dans les réserves		332	275
*Amortissements et provisions		3 503 091	3 983 672
*Variation des:			
- Stocks		(13 360 930)	1 061 378
- Créances clients		(3 496 717)	1 180 975
- Autres actifs		854 397	1 659 065
- Fournisseurs et autres dettes		3 562 304	5 525 545
*Impôt différé		(106 537)	(262 056)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b><u>(14 975 901)</u></b>	<b><u>29 755 620</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(14 046 661)	(12 622 289)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(56 155)	(552 156)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b><u>(14 102 816)</u></b>	<b><u>(13 174 445)</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Encaissement sur emprunts		22 383 929	5 954 017
Encaissement subventions		28 771	102 215
Distribution des dividendes		(9 736 685)	(12 493 468)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b><u>12 676 015</u></b>	<b><u>(6 437 236)</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>(16 402 702)</u></b>	<b><u>10 143 939</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>9</b>	<u>32 277 613</u>	<u>22 133 675</u>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9</b>	<b><u>15 874 911</u></b>	<b><u>32 277 613</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Exprimées en dinar tunisien arrondi)

### I. Référentiel comptable

Les états financiers annuels du groupe Alkimia, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### II. Principes de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

### III. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2015.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.



#### IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

##### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux d'Alkimia et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

##### Méthodes de consolidation

- L'intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,999%

- « ALKIMIA PACKAGING » est une société anonyme constituée avec un capital de 2 000 000 DT détenu à 99,997% par la société mère ALKIMIA S.A.
- « LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND détenu à 99,999% par la société mère ALKIMIA S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar des exercices précédents, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2015 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

#### V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Alkimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### Revenus :

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

## Evaluation des titres de participation

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

## Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

## Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

## Impôt différé

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## VI. Notes explicatives

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes se sont élevées à 2 684 022 DT au 31 décembre 2015 contre 3 084 384 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Réalisation Etudes - encours	2 248 373	2 183 094
Logiciels	1 465 744	1 465 744
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 714 117</b>	<b>3 648 838</b>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 030 095)	(564 454)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 684 022</b>	<b>3 084 384</b>

### Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes se sont élevées à 72 794 197 DT au 31 décembre 2015 contre 61 536 599 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Installations diverses	59 571 148	58 002 589
Constructions & Bâtiments	18 527 911	17 779 008
Terrain	3 139 323	2 426 182
Matériel de transport	1 852 749	1 843 024
Matériel informatique & télécommunications	1 299 375	1 294 455
Immobilisations en cours	51 726 777	40 792 540
Equipements & MMB	401 479	399 581
Pool non utilisable	44 175	44 175
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>136 562 937</b>	<b>122 581 555</b>
- Amortissements des immobilisations corporelles	(63 768 739)	(61 044 955)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>72 794 197</b>	<b>61 536 599</b>

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières se sont élevées à 2 005 258 DT au 31 décembre 2015 contre 1 999 103 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Dépôts et cautionnements	1 550 961	1 545 758
Prêts	309 297	383 346
Actions	9 850 868	9 725 868
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>11 711 127</b>	<b>11 654 972</b>
Provision des Titres de participation	(9 705 868)	(9 655 868)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2 005 258</b>	<b>1 999 103</b>

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 751 451 DT au 31 décembre 2015 contre 644 914 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Actif d'impôt différé	751 451	644 914
<b>Actif d'impôt différé</b>	<b>751 451</b>	<b>644 914</b>

Note 5 : Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 43 163 495 DT contre 29 948 335 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Produits finis	10 370 323	4 447 398
Matières premières	23 860 572	15 672 080
Consommables	7 070 720	7 031 740
Pièces de rechange et emballages	3 216 405	3 835 833
Produits résiduels (Boues)	246 880	416 920
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>44 764 900</b>	<b>31 403 970</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(1 601 405)	(1 455 635)
<b>Total des stocks net</b>	<b>43 163 495</b>	<b>29 948 335</b>

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 68 570 023 DT au 31 décembre 2015 contre 65 225 314 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Clients locaux	9 121 327	6 811 348
Clients étrangers	58 415 792	56 672 533
Clients douteux	761 731	609 723
Effets à recevoir	1 032 903	1 741 434
<b>Total brut</b>	<b>69 331 754</b>	<b>65 835 037</b>
Provision sur clients douteux	(761 731)	(609 723)
<b>Total net</b>	<b>68 570 023</b>	<b>65 225 314</b>

Note 7 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 1 867 995 DT contre 2 767 897 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Taxes	294 092	448 623
Produits à recevoir	631 127	640 966
Fournisseurs	836 391	1 358 402
Personnel avances et prêts	128 531	155 075
Autres actifs courants	(22 146)	164 831
<b>Total brut</b>	<b>1 867 995</b>	<b>2 767 897</b>
Provisions des comptes d'actifs	-	-
<b>Total net</b>	<b>1 867 995</b>	<b>2 767 897</b>

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

La rubrique présente un solde de 284 769 DT au 31 décembre 2015 contre 239 264 DT au 31 décembre 2014. Il s'agit des échéances à moins d'un an sur prêts.

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 15 874 911 DT au 31 décembre 2015 contre 32 277 613 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Certificats de dépôts	13 000 000	20 500 000
Banques	2 645 314	11 768 250
Caisses	6 670	9 364
Effets à l'encaissement	222 927	-
<b>Total</b>	<b>15 874 911</b>	<b>32 277 613</b>

Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres :

Les capitaux propres consolidés s'élevaient à 61 788 965 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 77 484 664 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans les capitaux propres	Part des minoritaires dans les réserves	Part des minoritaires dans le résultat
Solde au 31.12.2014	19 472 530	41 404 517	16 607 616	77 484 664	275	(850)
<u>Affect. résultat 2014</u>						
Réserves		6 870 355	(6 870 355)	-	(850)	850
Dividendes distribués			(9 737 261)	(9 737 261)		
Retraitements de consolidation				-	907	
Subvention		(27 302)		(27 302)		
Résultat de 2015			(5 931 135)	(5 931 135)		(705)
Solde au 31.12.2015	19 472 530	48 247 570	(5 931 135)	61 788 965	332	(705)

Note 11 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 41 669 419 DT au 31 décembre 2015 contre 33 125 628 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Emprunt STB	1 250 000	1 562 500
Emprunt AMEN BANK	14 207 685	7 500 000
Emprunt UBCI	2 500 000	3 214 286
Emprunt BIAT	9 839 072	6 245 377
Emprunt ALBARAKA	13 872 663	14 603 466
<b>Total</b>	<b>41 669 419</b>	<b>33 125 628</b>

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 2 457 067 DT contre 2 435 107 DT au 31 décembre 2014. Il s'agit des provisions pour divers risques et charges.

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 233 826 DT au 31 décembre 2015 contre 61 215 151 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	25 509 510	13 904 470
FSSEURS EXPLOIT.FRES N.PARVENUES	6 178 321	4 309 473
TSIE		
AUTRES FOURNISSEURS	34 545 995	43 001 207
<b>Total</b>	<b>66 233 826</b>	<b>61 215 151</b>

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 14 836 970 DT au 31 décembre 2015 contre 16 293 342 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Personnel	9 293 468	9 520 261
Charges à payer	1 532 903	859 034
retenue à la source	906 197	956 442
Impôt	(832 685)	1 344 984
Avance des clients	2 007 076	726 781
Produits constatées d'avance	36 365	19 400
Intérêts sur prêts	56 343	40 872
Autres passifs courants	1 837 303	2 825 568
<b>Total</b>	<b>14 836 970</b>	<b>16 293 342</b>

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 21 010 246 DT contre 7 170 107 DT au 31 décembre 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Mobilisation de créances	16 031 552	2 829 855
Intérêts	181 558	1 104 827
Échéances à moins d'un an	4 797 136	3 235 425
<b>Total</b>	<b>21 010 246</b>	<b>7 170 107</b>

Note 16 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 190 114 201 DT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 242 137 639 DT au cours de l'exercice 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
STPP	149 908 824	199 843 985
NA2CO3	35 925 227	40 258 441
Produits résiduels	4 280 150	2 035 214
<b>Total</b>	<b>190 114 201</b>	<b>242 137 639</b>

Note 17 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de ( 5 139 635 )DT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 171 606 DT au cours de l'exercice 2014.

Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 161 287 970 DT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 178 032 940 DT au cours de l'exercice 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Matières premières	150 852 655	152 983 950
Fournitures et consommables	6 376 032	8 620 458
Variation stocks	(8 221 294)	960 976
Frais d'approche	12 280 577	15 467 556
<b>Total</b>	<b>161 287 970</b>	<b>178 032 940</b>



Note 19 : Produits / Charges financières nettes

Les produits financiers nets ont totalisé un montant de 1 539 466 DT au cours de l'exercice 2015 contre des produits financiers nets d'un montant de 3 490 004 DT au cours de 2014:

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Gain / Perte de change	2 037 419	4 241 747
Charges d'intérêts	(497 953)	(751 743)
<b>Total</b>	<b>1 539 466</b>	<b>3 490 004</b>

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 890 873 DT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 1 245 139 DT au cours de l'exercice 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Produits des valeurs financières et des placements	889 762	1 244 390
Intérêts	1 111	749
<b>Total</b>	<b>890 873</b>	<b>1 245 139</b>

Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 2 492 727 DT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 785 069 DT au cours de 2014 :

<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Reprises de provisions	821 319	541 346
Produits sur cessions d'immobilisations	31 061	0
Produits sur exercices antérieurs	593 033	229 628
Autres gains	1 047 314	14 095
<b>Total</b>	<b>2 492 727</b>	<b>785 069</b>

Note 22 : Informations sur les parties liées:

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique :	87 865 816 DT
- Charges locatives d'une villa :	1 594 DT
- Solde du compte fournisseur :	5 821 749 DT

2- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac :	31 921 118 DT
- fournitures et Prestations diverses :	89 624 DT
- Charges communes :	229 561 DT
- Solde du compte fournisseur :	6 828 524 DT
- Solde du compte courant:	89 442 DT

3- Les Salines de Tataouine :

- Charges communes : 271 500 DT

- Solde du compte courant : 14 026 DT

4- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 1 936 039 DT

GROUPE ALKIMIA  
Rapport des Commissaires aux Comptes  
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires du groupe ALKIMIA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe ALKIMIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du groupe ALKIMIA comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 61 788 965 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé de l'exercice qui s'élève à 5 931 135 DT.

##### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### 3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Mars 2016  
Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting  
Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young  
Anis LAADHAR

Etats financiers annuels de SICAV

**SANADETT SICAV**

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mahmoud ZAHAF.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2015**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	8 465 307,830	10 686 182,051
b- Obligations et valeurs assimilées	113 641 893,607	124 949 735,428 *
c- Autres valeurs	0	0
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		
a- Placements monétaires	15 966 152,040	42 591 101,354
b- Disponibilités	32 765 651,920	37 851 598,049
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	34 339,203	3 435,600 *
<b>AC4- Autres actifs</b>	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>170 873 344,600</b>	<b>216 082 052,482</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	105 060,528	116 044,832
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	662 542,325	258 292,404
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>767 602,853</b>	<b>374 337,236</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	163 088 244,872	207 068 783,334
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	618,371	753,594
b- Sommes distribuables de l'exercice	7 016 878,504	8 638 178,318
<b>ACTIF NET</b>	<b>170 105 741,747</b>	<b>215 707 715,246</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>170 873 344,600</b>	<b>216 082 052,482</b>

\* Chiffre retraité pour des besoins de comparabilité suite au reclassement de la Retenue à la source sur Achat de BTA de la rubrique Obligations et valeurs assimilées à la rubrique créances d'exploitation.

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2015**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>		
a- Dividendes	388 447,624	367 323,473
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 730 935,510	6 047 722,228
c- Revenus des autres valeurs	0	0
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	4 136 249,141	4 651 430,749
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>10 255 632,275</b>	<b>11 066 476,450</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	1 253 879,801	1 373 039,918
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>9 001 752,474</b>	<b>9 693 436,532</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	0	0
<b>CH 2- Autres charges</b>	279 501,494	304 775,180
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 722 250,980</b>	<b>9 388 661,352</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-1 705 372,476	-750 483,034
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 016 878,504</b>	<b>8 638 178,318</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>	1 705 372,476	750 483,034
<b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>	7 499,067	24 849,860
<b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>	49 965,321	12,085
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>8 779 715,368</b>	<b>9 413 523,297</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2015**

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	8 722 250,980	9 388 661,352
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	7 499,067	24 849,860
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	49 965,321	12,085
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-7 738 336,375	-9 439 036,332
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
a- <b>Souscriptions</b>		
_ Capital	268 518 378,164	275 303 946,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	105 297,503	4 266,745
_ Régularisation des sommes distribuables	11 266 048,051	10 020 207,497
b- <b>Rachats</b>		
_ Capital	-312 533 730,821	-265 526 654,081
_ Régularisation des sommes non distribuables	-127 947,696	14 485,010
_ Régularisation des sommes distribuables	-13 871 397,693	-9 086 554,925
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	-45 601 973,499	10 704 184,179
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début de l'exercice	215 707 715,246	205 003 531,067
b- en fin de l'exercice	170 105 741,747	215 707 715,246
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>		
a- en début de l'exercice	1 988 084	1 894 191
b- en fin de l'exercice	1 565 496	1 988 084
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	108,659	108,500
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	4,15%	4,03%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2015**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, le bilan au 31/12/2014 a été retraité pour que les chiffres correspondants de la rubrique « créances d'exploitation » et « Obligations et valeurs assimilées » soient comparables avec l'exercice 2015.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

#### **2-2 Evaluation des titres OPCVM :**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la surcote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Par ailleurs, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en addition du prix de revient. La partie amortie est additionnée aux sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
<b><i>Titres OPCVM</i></b>				
FCP Salamett Plus	61 620	650 214,240	651 693,120	0,38%
FCP AXIS AAA	3 790	397 119,603	391 836,730	0,23%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	625 484,020	0,37%
FCP Salamett CAP	109 000	1 529 873,000	1 532 431,000	0,90%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 800	1 205 608,975	1 209 818,600	0,71%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	312 558,000	0,19%
Sicav Axis Trésorerie	17 000	1 804 018,223	1 826 412,000	1,07%
GENERALE OBLIG SICAV	4 935	504 283,604	503 991,810	0,30%
Fidelity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	195 778,304	0,12%
Maxula Investissement SICAV	1 943	198 038,332	204 094,663	0,12%
SICAV Entreprise	9 628	984 749,347	1 011 209,584	0,59%
<b>Total</b>		<b>8 394 271,627</b>	<b>8 465 307,831</b>	<b>4,98%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

###### *b.1 Les obligations de sociétés*

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'actif Net
AIL 2011/1	10 000	200 000,000	206 233,880	0,12%
AIL 2012/1	10 000	400 000,000	412 641,128	0,24%
AIL 2013-1	20 000	1 200 000,000	1 239 526,164	0,73%
AMEN BANK 2006	30 000	600 000,000	625 522,626	0,37%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	479 979,000	495 323,261	0,29%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	650 000,000	672 377,049	0,40%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 199 700,000	1 213 382,282	0,71%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 999 250,000	3 044 489,799	1,79%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	1 200 000,000	1 214 652,407	0,71%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	700 000,000	709 826,837	0,42%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	1 000 000,000	1 049 617,534	0,62%
ATB 2007/1	50 000	3 400 000,000	3 511 010,111	2,06%
ATB SUB 2009	50 000	2 500 000,000	2 568 034,645	1,51%
ATL 2009/2	20 000	400 000,000	404 498,361	0,24%
ATL 2010/2	35 000	1 400 000,000	1 400 352,463	0,82%

ATL 2011	<b>30 000</b>	2 400 000,000	2 505 863,014	1,47%
ATL 2012/1	<b>25 700</b>	1 028 000,000	1 057 710,885	0,62%
ATL 2013/1	<b>20 000</b>	2 000 000,000	2 075 506,011	1,22%
ATL 2013/2	<b>30 000</b>	3 000 000,000	3 020 522,820	1,78%
ATL 2014/1	<b>3 700</b>	296 000,000	309 696,874	0,18%
ATL 2014/2	<b>20 000</b>	2 000 000,000	2 072 937,705	1,22%
ATL 2014/3 CA	<b>30 000</b>	3 000 000,000	3 162 910,685	1,86%
ATL sub 2008 7% 22/08	<b>15 000</b>	900 000,000	918 177,049	0,54%
ATTIJARI BANK 2010	<b>40 000</b>	1 714 240,000	1 785 721,295	1,05%
ATTIJARI LEASING 2011	<b>15 000</b>	600 000,000	627 894,930	0,37%
ATTIJARI LEASING 2012-2	<b>10 000</b>	400 000,000	400 802,850	0,24%
ATTIJARI LEASING 2014/1	<b>2 000</b>	160 000,000	165 287,869	0,10%
BH 2009	<b>40 000</b>	2 768 000,000	2 768 336,484	1,63%
BNA SUB 2009	<b>15 000</b>	899 790,000	928 365,738	0,55%
BTE 2009	<b>30 000</b>	1 200 000,000	1 214 872,131	0,71%
BTE 2010	<b>20 000</b>	1 000 000,000	1 012 648,175	0,60%
BTE 2011	<b>33 000</b>	2 640 000,000	2 754 292,992	1,62%
BTK 2009 A	<b>5 000</b>	142 875,000	147 963,158	0,09%
BTK 2009 B	<b>35 000</b>	1 750 000,000	1 814 700,367	1,07%
BTK 2009 C	<b>10 000</b>	666 500,000	691 599,263	0,41%
CHO 2009	<b>7 000</b>	350 000,000	351 894,491	0,21%
CIL 2011/1	<b>20 000</b>	400 000,000	415 455,386	0,24%
CIL 2012/1	<b>10 000</b>	400 000,000	414 531,148	0,24%
CIL 2012/2	<b>20 000</b>	1 200 000,000	1 253 510,137	0,74%
CIL 2013/1	<b>5 000</b>	300 000,000	301 193,443	0,18%
CIL 2014/1	<b>5 000</b>	400 000,000	410 701,639	0,24%
CIL 2014/2	<b>10 000</b>	1 000 000,000	1 055 969,315	0,62%
CIL 2015/1	<b>4 000</b>	400 000,000	413 377,049	0,24%
CIL 2015/2	<b>5 000</b>	500 000,000	505 267,213	0,30%
CIL SUB 2008	<b>10 000</b>	800 000,000	844 620,274	0,50%
EL WIFAK 2010	<b>20 000</b>	400 000,000	417 272,145	0,25%
EL WIFAK 2013 TF	<b>10 000</b>	600 000,000	622 591,475	0,37%
EL WIFAK 2013 TV	<b>9 000</b>	540 000,000	559 589,890	0,33%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TF	<b>10 000</b>	400 000,000	405 606,557	0,24%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TV	<b>10 000</b>	400 000,000	405 614,033	0,24%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	<b>15 000</b>	1 200 000,000	1 256 190,588	0,74%
HANNIBAL LEASE 2013/1	<b>20 000</b>	1 200 000,000	1 239 997,666	0,73%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	<b>10 000</b>	1 000 000,000	1 049 456,438	0,62%
HANNIBAL LEASE 2014/1	<b>25 000</b>	2 000 000,000	2 021 068,852	1,19%
HANNIBAL LEASE 2015-1	<b>10 000</b>	1 000 000,000	1 041 403,279	0,61%

MEUBLATEX 2008	10 000	200 000,000	202 974,426	0,12%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 600 000,000	3 722 858,675	2,19%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 187 500,000	2 286 291,096	1,34%
STB 2010/1	60 000	3 000 000,000	3 101 662,689	1,82%
STB 2011 SUB	20 000	1 400 000,000	1 463 026,880	0,86%
TL 2013/1	10 000	600 000,000	607 977,836	0,36%
TL 2014/1	20 000	2 000 000,000	2 079 685,246	1,22%
TL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 005 796,721	1,18%
TL SUB 2013	20 000	1 200 000,000	1 244 857,600	0,73%
TL SUB 2013/2	10 000	800 000,000	841 134,816	0,49%
TUN LEASING 2011/1	10 000	200 000,000	205 071,454	0,12%
TUN LEASING 2011/2	30 000	600 000,000	605 043,620	0,36%
TUN LEASING 2011/3	30 000	1 200 000,000	1 254 147,498	0,74%
TUN LEASING 2012/1	20 000	800 000,000	824 698,632	0,48%
TUN LEASING 2012/2	10 000	600 000,000	630 044,831	0,37%
TUN LEASING SUB 2010	20 000	400 000,000	415 769,539	0,24%
UBCI 2013	10 000	1 000 000,000	1 031 956,284	0,61%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	599 830,000	611 948,033	0,36%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 500 000,000	3 575 186,885	2,10%
UIB 2011	20 000	1 200 000,000	1 219 335,134	0,72%
UIB 2011/2	22 000	1 256 860,000	1 311 482,678	0,77%
UIB 2012/1	20 000	1 428 400,000	1 498 624,656	0,88%
UIB SUB 2015	10 000	1 000 000,000	1 031 864,481	0,61%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000,000	20 835,607	0,01%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 200 000,000	1 214 005,534	0,71%
UNIFACTOR 2015	10 000	1 000 000,000	1 001 113,710	0,59%
<b>Total</b>		<b>94 376 924,000</b>	<b>97 196 004,421</b>	<b>57,14%</b>

**b.2 Les parts en fonds communs de créances**

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
FccBIAT-Credim1PP2	1500	394 006,500	396 395,773	0,23%
<b>Total</b>		<b>394 006,500</b>	<b>396 395,773</b>	<b>0,23%</b>

**b.3 Emprunts d'État**

<b>Emprunts d'État</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'actif net</b>
BTA 5.5% 14 Oct. 2020	2 000	1 921 891,160	1 941 178,831	1,14%
BTA 5.75 Janv. 2021	6 000	5 821 852,200	6 088 778,227	3,58%
BTA 6% avril 2023	4 500	4 376 717,725	4 424 060,191	2,60%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 500 000,000	3 595 476,164	2,11%
<b>Total</b>		<b>15 620 461,085</b>	<b>16 049 493,413</b>	<b>9,44%</b>

**Les mouvements du portefeuille-titres de SANADETT SICAV :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADETT SICAV, se détaillent comme suit :

	<b>coût d'acquisition</b>	<b>intérêts courus</b>	<b>+/- valeur latentes</b>	<b>Valeur au 31/12</b>	<b>+/- Value réalisée</b>
<b>Solde au 31-12-2014</b>	132 205 410,750*	3 329 091,467**	101 415,262**	135 635 917,479*	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>					
Emprunt de société	4 900 000,000			4 900 000,000	
Emprunt d'état	10 177 000,000			10 177 000,000	
TITRE OPCVM	6 573 611,253			6 573 611,253	
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société et FCC	26 344 130,500			26 344 130,500	
Remboursement Emprunt d'état					
Cession OPCVM	8 764 106,416			8 764 106,416	49 965,321
Décote /surcote Emprunt d'état	37 878,125			37 878,125	
Variation des intérêts courus		-78 589,446		-78 589,446	
Variation des plus ou moins-values potentielles			-30379,058***	-30 379,058	
<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>118 785 663,212</b>	<b>3 250 502,021</b>	<b>71 036,204</b>	<b>122 107 201,437</b>	<b>49 965,321</b>

\* Chiffre retraité suite au reclassement de la Retenue à la source sur Achat de BTA de la rubrique Obligations et valeurs assimilées à la rubrique créances d'exploitation.

\*\* Chiffre retraité suite au reclassement des intérêts courus

\*\*\*Hors décote surcote Emprunt d'Etat

## **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

### **a. Les placements monétaires**

#### **a.1 les certificats de dépôt**

<b>Certificats de dépôts</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Durée en jours</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'actif net</b>
CD_6.5_30/03/16	BTE	190	8	3 893 863,472	3 950 283,418	2,32%
CD_6.69_01/02/17	ATB	720	5	2 500 000,000	2 620 048,334	1,54%
CD_6.59_15/02/16	ATB	360	5	2 377 230,000	2 484 653,750	1,46%
CD_6.2_18/05/16	ATB	180	4	1 951 891,200	1 963 116,586	1,15%
CD_6.3_23/03/16	BTE	100	4	1 972 481,780	1 977 435,060	1,16%
CD_6_22/03/16	ATB	120	4	1 968 627,200	1 978 823,360	1,16%
<b>Total</b>				<b>14 664 093,652</b>	<b>14 974 360,508</b>	<b>8,79%</b>

#### **a.2 les billets de trésorerie**

<b>Billets de trésorerie</b>	<b>Echéance</b>	<b>Aval</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'actif net</b>
SOMOCER 1MD 120 J 7%	24/02/2016	-	981 758,958	991 791,532	0,58%
<b>Total</b>			<b>981 758,958</b>	<b>991 791,532</b>	<b>0,58%</b>

### **b. Les disponibilités**

#### **b.1. Les placements à terme**

<b>Placements à terme</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'actif net</b>
Placement à terme ATB	24 000 000,000	24 816 131,507	14,59%
<b>Total</b>	<b>24 000 000,000</b>	<b>24 816 131,507</b>	<b>14,59%</b>

#### **b.2 Les avoirs en banque**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015, à **7 949 520,413 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

## **AC3- Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31-12-2015, à **34 339,203 Dinars** et représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Retenue à la source /achat BTA	34 339,203	3 435,600
<b>Total</b>	<b>34 339,203</b>	<b>3 435,600</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	93 260,528	114 864,832
Rémunération à payer au dépositaire	11 800,000	1 180,000
<b>Total</b>	<b>105 060,528</b>	<b>116 044,832</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Frais de publication	400,000	543,826
Jeton de présence	12 500,000	12 500,000
Redevances CMF	15 806,362	19 468,021
Honoraires du commissaire aux comptes	31 210,821	29 200,000
Créditeurs divers	602 625,142	196 580,557
<b>Total</b>	<b>662 542,325</b>	<b>258 292,404</b>

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Retenues à la source	14 470,412	16 435,689
TCL	1 857,916	2 274,781
Retenue à la source antérieure sur BTA	15 270,330	17 079,219
Intérêts à débiter/ placements monétaires	571 026,484*	160 790,868*
<b>Total</b>	<b>602 625,142</b>	<b>196 580,557</b>

\*Il s'agit d'intérêts générés suite à un rachat anticipé sur un placement à terme et qui seront débités à l'échéance c'est-à-dire le 30/05/2016.

## CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant de l'année 2015 se détaillent ainsi:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b><u>Capital initial</u></b>		
Montant	207 068 783,334	197 247 876,747
Nombre de titres	1 988 084	1 894 191
Nombre d'actionnaires	588	626
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	268 518 378,164	275 303 946,968
Nombre de titres émis	2 578 088	2 643 773
Nombre d'actionnaires nouveaux	49	14
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	312 533 730,821	265 526 654,081
Nombre de titres rachetés	3 000 676	2 549 880
Nombre d'actionnaires sortants	37	52
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
Régularisation des sommes non distribuables	-22 650,193	18 751,755
Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres	49 965,321	12,085
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 499,067	24 849,860
<b><u>Capital</u></b>		
Montant	163 088 244,872	207 068 783,334
Nombre de titres	1 565 496	1 988 084
Nombre d'actionnaires	600	588

## CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	8 722 250,980
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 705 372,476
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	618,371
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>	<b>7 017 496,875</b>

## PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Revenus des titres OPCVM	388 447,624	367 323,473
Revenus des bons de trésor assimilables	264 908,576	5 304,093
Revenus des obligations et FCC	5 466 026,934	6 042 418,135
<b>TOTAL</b>	<b>6 119 383,134</b>	<b>6 415 045,701</b>

**PR2- Les revenus de placements monétaires**

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Revenus des billets de trésorerie	73 025,652	312 625,995
Revenus des certificats de dépôt	2 176 963,489	2 298 153,717
Revenus des placements à terme	1 442 790,953	1 399 998,172
Revenus des titres en pension livrée	41 744,352	0,000
Intérêts des comptes de dépôt	401 724,695	640 652,865
<b>TOTAL</b>	<b>4 136 249,141</b>	<b>4 651 430,749</b>

**CH1- Charges de gestion des placements**

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	1 242 079,801	1 371 859,963
Rémunération du dépositaire	11 800,000	1 179,955
<b>TOTAL</b>	<b>1 253 879,801</b>	<b>1 373 039,918</b>

**CH2- Autres charges**

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	29 200,000	31 130,138
Redevance CMF	210 514,815	232 510,748
Publicité et publication	1 456,174	743,461*
Jetons de présence	12 500,000	12 500,000
TCL	25 798,665	27 666,213*
Autres	31,840	224,620*
<b>TOTAL</b>	<b>279 501,494</b>	<b>304 775,180</b>

\* Chiffre retraité pour des besoins de comparabilité.



#### 4. AUTRES INFORMATIONS

<b>4-1 Données par action</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	6,551	5,566	5,846	4,681
Charges de gestion des placements	0,801	0,691	0,758	0,747
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,750</b>	<b>4,876</b>	<b>5,088</b>	<b>3,934</b>
Autres charges d'exploitation	0,179	0,153	0,166	0,152
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,572</b>	<b>4,722</b>	<b>4,921</b>	<b>3,782</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,089	-0,377	-0,827	-0,581
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,482</b>	<b>4,345</b>	<b>4,094</b>	<b>3,201</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,089	0,377	0,827	0,581
Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,005	0,012	0,026	0,001
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,032	0,000	0,038	0,203
<b>Plus (ou moins) values sur titres</b>	<b>0,037</b>	<b>0,012</b>	<b>0,064</b>	<b>0,204</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,608</b>	<b>4,735</b>	<b>4,985</b>	<b>3,986</b>
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,037	0,012	0,064	0,204
• Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	0,009	0,010	-0,022
• Sommes non distribuables de l'exercice	<b>0,022</b>	<b>0,021</b>	<b>0,073</b>	0,182
• Distribution des dividendes	<b>4,345</b>	<b>4,094</b>	<b>3,201</b>	3,845
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,659</b>	<b>108,500</b>	<b>108,227</b>	<b>107,262</b>

<b>4-2 Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen*	0,60%	0,59%	0,64%	0,63%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen*	0,13%	0,13%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen*	4,15%	4,04%	4,19%	3,37%

\* Actif net moyen 2015 : 210 231 576,465

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 27 Mars 2015 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SANADETT SICAV** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	170 105 741,747 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	8 722 250,980 TND
Un résultat net de.....	8 779 715,368 TND

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SANADETT SICAV** » au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 2-3 aux états financiers « évaluation des autres placements ». Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition avec l'amortissement de la surcote (décote) sur acquisition de BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM qui dispose que les obligations et valeurs assimilées telles que les titres de créance émis par le trésor et négociables sur le marché financier sont évaluées à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **Vérifications et Informations Spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2015 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 21 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :  
M. Mahmoud ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2015**

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisé de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours de l'exercice 2015 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

**II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2015 est de 1 242 079,801 dinars
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 800 dinars TTC.
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 401 724,695 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 21 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :  
M. Mahmoud ZAHAF**

# FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

#### 1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2015, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le titre **OFFICE PLAST** représente **12,42%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** au 31 décembre 2015. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2015, 64,51 de l'actif du FCP VIVEO Nouvelles Introduites. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

## **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois nous portons à votre connaissance que le responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne n'a pas validé les états financiers de l'exercice 2015.

Tunis, le 04 mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL**

**Mohamed Mejdi JAZIRI**

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2015

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1</b>		<b>2 552 251,072</b>	<b>1 205 514,997</b>
Portefeuille titres			
Actions et Droits Attachés	<b>A.1</b>	2 356 597,952	1 117 381,133
OPCVM	<b>A.2</b>	195 653,120	88 133,864
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
<b>AC 2</b>		<b>1 403 862,163</b>	<b>579 574,338</b>
Placements Monétaires & Disponibilités			
Placements Monétaires	<b>A.3</b>	905 388,489	443 746,141
Disponibilités	<b>A.4</b>	498 473,674	135 828,197
<b>AC 3</b>		0,000	0,000
Créances d'Exploitations			
<b>AC 4</b>		0,000	0,000
Autres Actifs			
<b>Total Actif</b>		<b>3 956 113,235</b>	<b>1 785 089,335</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1</b>	<b>P.1</b>	15 919,447	7 257,964
Opérateurs Crédeurs			
<b>PA 2</b>	<b>P.2</b>	4 718,180	3 970,157
Autres Crédeurs Divers			
<b>Total Passif</b>		<b>20 637,627</b>	<b>11 228,121</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1</b>	<b>CP.1</b>	<b>3 887 980,536</b>	<b>1 752 056,881</b>
Capital			
<b>CP 2</b>	<b>CP.2</b>	<b>47 495,072</b>	<b>21 804,333</b>
Sommes Distribuables			
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		16,408	12,548
Sommes Distribuables de l'Exercice		47 478,664	21 791,785
<b>Total Actif Net</b>		<b>3 935 475,608</b>	<b>1 773 861,214</b>
<b>Total Passif &amp; Actif Net</b>		<b>3 956 113,235</b>	<b>1 785 089,335</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-15	31-déc.-14
<b>PR 1 Revenus du Portefeuille Titres</b>		<b>55 697,372</b>	<b>39 785,535</b>
Dividendes	R.1	55 697,372	35 789,691
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés	R.2	0,000	3 995,844
<b>PR 2 Revenus des Placements Monétaires</b>	R.3	<b>51 429,254</b>	<b>32 733,187</b>
<b>Total Des Revenus des Placements</b>		<b>107 126,626</b>	<b>72 518,722</b>
<b>CH 1 Charges de Gestion des Placements</b>	R.4	(51 250,686)	(36 284,662)
<b>Revenu Net des Placements</b>		<b>55 875,940</b>	<b>36 234,060</b>
<b>PR 3 Autres Produits</b>		0,000	0,000
<b>CH 2 Autres Charges</b>	R.5	(7 735,679)	(7 289,140)
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>48 140,261</b>	<b>28 944,920</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation</b>		<b>(661,597)</b>	<b>(7 153,135)</b>
<b>Sommes Distribuables de l'Exercice</b>		<b>47 478,664</b>	<b>21 791,785</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)</b>		<b>661,597</b>	<b>7 153,135</b>
<b>Variation des Plus ou Moins-Values Potentielles Sur Titres</b>		<b>(117 870,916)</b>	<b>98 497,552</b>
<b>Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cession de Titres</b>		<b>71 902,286</b>	<b>35 981,460</b>
<b>Frais de Négociation des titres</b>		<b>(11 373,360)</b>	<b>(10 817,710)</b>
<b>Résultat Net De l'Exercice</b>		<b>(9 201,729)</b>	<b>152 606,222</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015  
(exprimés en dinars)

	31-déc.-15	31-déc.-14
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>(9 201,729)</b>	<b>152 606,222</b>
a - Résultat d'exploitation	48 140,261	28 944,920
b - Variation des plus / moins-values potentielles sur titres	(117 870,916)	98 497,552
c - Plus / moins-values réalisées sur cession titres	71 902,286	35 981,460
c - Frais de négociation de titres	(11 373,360)	(10 817,710)
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>21 787,684</b>	<b>20 241,658</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>2 192 603,807</b>	<b>(1 134 957,842)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>2 591 268,586</b>	<b>57 380,389</b>
Capital	2 205 000,000	50 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	385 950,244	6 843,443
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	317,194	236,810
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	1,148	0,136
Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b - Rachats</b>	<b>(398 664,779)</b>	<b>(1 192 338,231)</b>
Capital	(339 000,000)	(1 053 900,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(58 684,599)	(133 351,512)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(978,791)	(7 389,945)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(1,389)	(5,294)
Droits de sorties	0,000	2 308,520
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 161 614,394</b>	<b>-1 002 593,278</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	<b>1 773 861,214</b>	<b>2 776 454,492</b>
b - en fin d'exercice	<b>3 935 475,608</b>	<b>1 773 861,214</b>
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	<b>15 074</b>	<b>25 110</b>
b - en fin d'exercice	<b>33 734</b>	<b>15 074</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>116,661</b>	<b>117,676</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,37%</b>	<b>7,15%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2015

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

**FCP VIVEO Nouvelles Introduites** est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital ( Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2015.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**

**I. BILAN**

**A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **2 356 597,952 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2015	% ACTIF NET
<b>ACTIONS</b>		<b>2 504 320,959</b>	<b>2 356 597,952</b>	<b>59,88%</b>
UADH	46 154	300 001,000	333 970,344	8,49%
OFFICE PLAST	112 108	250 000,840	491 481,472	12,49%
CARTHAGE CEMENT	224 016	518 281,119	298 613,328	7,59%
LANDOR	40 114	225 210,737	180 192,088	4,58%
CELLCOM	12 078	102 172,640	100 839,222	2,56%
MPBS	53 656	371 978,847	273 323,664	6,95%
SAH	19 838	186 775,155	192 507,952	4,89%
DELICE HOLDING	27 326	415 084,533	362 534,042	9,21%
ONE TECH HOLDING	17 616	134 816,088	123 135,840	3,13%

**A.2 OPCVM**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **195 653,120 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2015	% ACTIF NET
<b>OPCVM</b>		<b>197 843,535</b>	<b>195 653,120</b>	<b>4,97%</b>
SICAV TRESOR	1 820	187 843,535	186 843,020	4,75%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000,000	8 810,100	0,22%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition
➤ Actions	2 441 235,310
➤ OPCVM	278 690,392
<b>Total</b>	<b>2 719 925,702</b>

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

Rubrique	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
➤ Actions	1 086 866,411	1 159 331,900	132 668,665	60 203,176
➤ OPCVM	168 452,300	167 889,097	1 014,934	1 578,137
<b>Total</b>	<b>1 255 318,711</b>	<b>1 327 220,997</b>	<b>133 683,599</b>	<b>61 781,313</b>

### A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **905 388,489 dinars**, et se détaille comme suit

Rubrique	NB	Prix de Revient	VALEUR AU 31/12/2015	% ACTIF NET
<b>Comptes à Terme</b>		<b>900 000,000</b>	<b>905 388,489</b>	<b>23,01%</b>
BIAT 92 j 27/01/2016	1	400 000,000	401 215,123	10,19%
AB 183 j 10/06/2016	1	500 000,000	504 173,366	12,81%

### A.4Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2015, **498 473,674 dinars**.

Rubrique	31-déc.-15	31-déc.-14
Disponibilités en Banque	498 473,674	135 828,197
<b>TOTAL</b>	<b>498 473,674</b>	<b>135 828,197</b>

### P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2015. Elles sont de l'ordre de **15 919,447 dinars**.

Rubrique	31-déc.-15	31-déc.-14
Gestionnaire	14 740,224	6 720,322
Dépositaire	1 179,223	537,642
<b>TOTAL</b>	<b>15 919,447</b>	<b>7 257,964</b>

## P.2 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers ont atteint au 31 décembre 2015, **4 718,180 dinars**.

Rubrique	31-déc.-15	31-déc.-14
C M F	335,830	161,860
Autres Crédeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	4 382,350	3 808,297
<b>TOTAL</b>	<b>4 718,180</b>	<b>3 970,157</b>

## CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-15	31-déc.-14
<b>Capital au 01 janvier</b>	<b>1 507 400,000</b>	<b>2 511 000,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>15 074</b>	<b>25 110</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>10</b>	<b>21</b>
Souscriptions de l'exercice	2 205 000,000	50 300,000
Nombre de parts	22 050	503
Nombre de porteurs de parts entrants	6	1
Rachats de l'exercice	339 000,000	1 053 900,000
Nombre de parts	3 390	10 539
Nombre de porteurs de parts sortants	1	12
<b>Montant en Nominal au 31 décembre</b>	<b>3 373 400,000</b>	<b>1 507 400,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>33 734</b>	<b>15 074</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>514 580,536</b>	<b>244 656,881</b>
Commissions de Rachat	0,000	2 308,520
Frais de négociation des titres	-11 373,360	-10 817,710
Variation des Plus ou Moins -Values Potentielles sur Titres	-117 870,916	98 497,552
Plus ou Moins -Values Réalisées sur Cession Titres	71 902,286	35 981,460
Sommes non distribuables antérieurs	244 656,881	6 843,443
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Souscriptions )	385 950,244	-133 351,512
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Rachats )	-58 684,599	245 195,128
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>3 887 980,536</b>	<b>1 752 056,881</b>

## **CP.2 Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2015 **47 495,072 dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16,408	12,548
Régularisation résultat en instance d'affectation	0.000	0.000
Résultat distribuable de l'exercice	48 140,261	28 944,920
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-661,597	-7 153,135
<b>TOTAL</b>	<b>47 495,072</b>	<b>21 804,333</b>

## **II. ETAT DE RESULTAT**

### **R.1 Dividendes**

Les dividendes totalisent **55 697,372 dinars** au 31 décembre 2015.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Revenus des Actions	48 330,956	33 259,840
Revenus OPCVM	7 366,416	2 529,851
<b>TOTAL</b>	<b>55 697,372</b>	<b>35 789,691</b>

### **R.2 Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés**

Les revenus des obligations & valeurs assimilés détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Revenus BTA	0,000	3 995,844
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>3 995,844</b>

### **R.3 Revenus des Placements Monétaires**

Ils ont atteint **51 429,254 dinars** au 31 décembre 2015.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Revenus Billets de Trésorerie	20 302,482	23 820,090
Revenus Certificats de Dépôt	16 567,630	2 697,467
Revenus Pension Livrée	4 482,662	0,000
Revenus Comptes à Terme	5 388,493	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	4 687,987	6 215,630
<b>TOTAL</b>	<b>51 429,254</b>	<b>32 733,187</b>

#### **R.4 Charges de Gestion des Placements**

Ces charges totalisent au 31 décembre 2015, **51 250,686 dinars.**

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Rémunération Gestionnaire	47 454,319	33 596,905
Rémunération Dépositaire	3 796,367	2 687,757
<b>TOTAL</b>	<b>51 250,686</b>	<b>36 284,662</b>

#### **R.5 Autres Charges**

Elles totalisent au 31 décembre 2015, **7 735,679 dinars.**

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>
Rémunération Commissaire Aux Comptes	3 721,265	4 173,493
Publicité et Publication	301,000	150,800
Impôts et Taxes	90,000	90,000
Rémunération C M F	3 217,258	2 277,767
Services Bancaires & Assimilés	406,156	597,080
<b>TOTAL</b>	<b>7 735,679</b>	<b>7 289,140</b>

#### **Autres Informations**

✓ **Données par Part**

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-15</b>	<b>31-déc.-14</b>	<b>31-déc.-13</b>	<b>31-déc.-12</b>
Revenus des Placements	3,176	4,811	2,542	2,011
Charges de gestion des placements	- 1,519	- 2,407	- 1,550	- 1,636
<b>Revenu Net des Placements</b>	<b>1,656</b>	<b>2,404</b>	<b>0,992</b>	<b>0,375</b>
Autres Charges	- 0,229	- 0,484	- 0,331	- 0,218
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,427</b>	<b>1,920</b>	<b>0,662</b>	<b>0,157</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,020	- 0,475	0,145	0,041
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>1,407</b>	<b>1,446</b>	<b>0,806</b>	<b>0,197</b>

Variation des Plus/Moins -Value potentielles sur titres	3,494	6,534	0,384	- 8,331
Plus / Moins -Value Réalisées sur cession de titres	2,131	2,387	- 4,232	5,481
Frais de Négociation des Titres	- 0,337	- 0,718	- 0,386	- 0,484
<b>Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation</b>	<b>- 1,700</b>	<b>8,204</b>	<b>- 4,235</b>	<b>- 3,334</b>

<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>-0,273</b>	<b>10,124</b>	<b>-3,573</b>	<b>- 3,178</b>
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------	----------------

<b>Droits d'entrée et droits de sortie</b>	0,000	0,153	0,157	0,185
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	- 1,700	8,357	- 4,078	- 3,149
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	0,724	- 1,891	- 1,006	2,683
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	- 0,976	6,466	- 5,083	- 0,466
<b>Distribution des dividendes</b>	1,446	0,806	0,245	0,000

<b>Valeur liquidative</b>	<b>116,661</b>	<b>117,676</b>	<b>110,571</b>	<b>115,094</b>
---------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Ratios de gestion des placements

	31-déc.-15	31-déc-14	31-déc.-13	31-déc-12
Actif Net Mo en (ANM)	3 226 288,905	2 268 607,515	2 442 559,427	1 810 474 ,656
Charges de Gestion des placements / ANM	1,589%	1,599%	1,593%	1,602%
Autres Charges / ANM	0,240%	0,321%	0,340%	0,214%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,492%	1,276%	0,680%	0,153%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre.



Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.